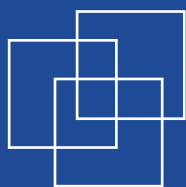




Organisation  
internationale  
du Travail



**La sécurité et la santé au  
travail dans les politiques  
d'approvisionnement  
durable des multinationales**  
**Résumé des résultats  
de recherche pour  
l'agriculture et le textile**





La sécurité et la santé au  
travail dans les politiques  
d'approvisionnement durable  
des multinationales

Résumé des résultats  
de recherche pour  
l'agriculture et le textile

Copyright © Bureau international du Travail 2018

Première édition 2018

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexé à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les bibliothèques, les institutions et autres usagers enregistrés par des organismes de droits de reproduction peuvent faire des photocopies de ces publications conformément aux licences qui leur ont été attribuées à cet effet. Visitez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

La sécurité et la santé au travail dans les politiques d'approvisionnement durable des multinationales. Résultats de recherche pour l'agriculture et le textile / Bureau international du travail, Département de la gouvernance. Genève: OIT, 2018.

ISBN: 978-92-2-132354-9 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: Occupational Safety and Health within Sustainable Sourcing Policies of Multinational Enterprises. Summary of research findings focusing on agriculture and textile / International Labour Office, GOVERNANCE Department. Geneva: ILO, 2018. ISBN: 978-92-2-031182-0 (web pdf)

Egalement disponible en espagnol: La Seguridad y Salud en el Trabajo en las Políticas de Abastecimiento Sostenible de las Empresas Multinacionales Resumen de las conclusiones extraídas del estudio llevado a cabo en los sectores agrícola y textil / Departamento de Gobernanza, Oficina Internacional del Trabajo. Ginebra: OIT, 2018. ISBN: 978-92-2-132708-0 (web pdf)

Département de la gouvernance

sécurité et santé au travail / chaîne d'approvisionnement mondiale / multinationale / initiative de vérification privée

---

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signées incombe exclusivement à leurs auteurs, et leur publication ne constitue pas, de la part du Bureau international du Travail, une approbation de ces opinions.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour plus d'information sur les publications et produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

---

Imprimé en Suisse

## Résumé des résultats de recherche pour l'agriculture et le textile

Préparé par Lou Tessier, Alice Faudot-Miguet et Anna Buxaderas Rierola, Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail (LABADMIN/OSH), Département de la gouvernance de l'OIT.

*Les auteurs tiennent à remercier l'équipe du service LABADMIN/OSH et leurs collègues des autres départements et unités techniques pour leur appui technique et leur révision du présent résumé de recherches, sans oublier Joanne Land-Kazlauskas, Claire Michelin, Emilie Lafore et Gabriela Coll Vigo, pour l'aide apportée lors du processus de publication. Les auteurs tiennent également à remercier toutes les personnes interrogées et leurs entreprises respectives pour leur participation à ces recherches.*



# | Introduction

Les dernières estimations mondiales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) indiquent que 2,78 millions d'accidents du travail et de maladies professionnelles mortels surviennent chaque année, ce qui rend nettement compte des coûts humains liés à l'absence d'investissements suffisants dans la sécurité et la santé au travail (SST)<sup>1</sup> à l'échelle internationale, nationale et des entreprises (OIT, 2017a). Ce coût humain a également un coût économique considérable. Les derniers chiffres sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qu'ils soient mortels ou non, s'élèvent à 3,94 pour cent du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit 2 990 milliards de dollars (OIT, 2017a). La demande en matière de conditions de travail sûres et salubres pour les femmes et les hommes a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, en partie du fait d'accidents du travail largement médiatisés, dont aucun pays n'est véritablement à l'abri, des récentes estimations et de l'ensemble croissant de données qui établissent un lien entre la SST et le développement durable. En réponse, les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les organisations internationales et la société civile, à l'échelle des communautés ou à l'échelle internationale, ont renouvelé leurs engagements en faveur de l'amélioration de la SST et de l'adoption d'une culture de prévention.

La présente publication est le fruit d'un projet conjoint entre l'OIT et l'Union européenne (UE) mené dans le cadre du programme phare de l'OIT OSH GAP<sup>2</sup> et de son suivi par la contribution de l'UE à l'initiative Fonds Vision Zéro (*Vision Zero Fund - VZF*)<sup>3</sup>. Le projet contribue au renforcement des connaissances sur les facteurs incitatifs et les contraintes à l'amélioration de la SST dans les chaînes d'approvision-

- 
- 1 La SST est définie comme étant la science de l'anticipation, de l'identification, de l'évaluation et du contrôle des risques professionnels et des risques sur le lieu de travail qui peuvent nuire à la santé et au bien-être des travailleurs. Elle tient compte de l'impact éventuel sur les communautés environnantes et l'environnement en général (Alli, 2008). La gouvernance de la SST correspond au fonctionnement des structures et des processus internes intra-organisationnels impliqués dans la gestion et le suivi des dispositions en matière de SST (Walters et James in Tessier et al., 2017a). Dans ce contexte, la gouvernance n'est pas synonyme de réglementation.
  - 2 Programme de l'OIT pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail (OSH GAP): [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/WCMS\\_495552/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/WCMS_495552/lang--fr/index.htm)
  - 3 Initiative Fonds Vision Zéro: [https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS\\_616109/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS_616109/lang--fr/index.htm)



nement mondiales (CAM)<sup>4</sup>. Au vu de l'intérêt croissant que suscite l'impact des CAM ou des réseaux transnationaux de production sur le travail décent, la SST a été identifiée comme un point d'entrée éventuel pour adapter les interventions aux nouveaux et futurs modèles commerciaux. Pour atteindre cet objectif, le projet s'est efforcé de comprendre la dynamique existante dans les CAM et d'identifier les facteurs incitatifs et les contraintes à l'amélioration de la SST qui peuvent résulter de relations commerciales spécifiques dans la chaîne d'approvisionnement ou de lacunes au sein de l'environnement institutionnel et politique des pays fournisseurs et consommateurs.

Dans ce contexte, le projet conjoint OIT-UE a mené trois études de cas sur les facteurs incitatifs et les contraintes de la SST dans les chaînes de valeur du café en Colombie, de l'huile de palme en Indonésie et du litchi à Madagascar. La méthodologie de recherche mise en œuvre par le projet a ensuite été appliquée à la chaîne de valeur du gingembre au Myanmar et à celle du textile à Madagascar. Le processus de recherche a supposé l'identification systématique de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les acheteurs internationaux, et l'analyse de leurs motivations pour l'adoption de meilleures pratiques de SST. Parmi les facteurs inci-

tatifs de l'amélioration de la SST qui ont été identifiés, l'une des hypothèses avancées portait sur les pressions exercées en aval par les acheteurs internationaux, qui constituent une source d'influence potentielle. Les multinationales<sup>5</sup> situées tout en haut des chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent influencer les pratiques de production en fixant des critères d'approvisionnement durable et des exigences de certification dans le cadre d'initiatives de vérification privées (IVP)<sup>6</sup> pour tout ou partie de leurs produits importés. Ces exigences sont censées avoir des retombées sur les conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur. Toutefois, la mesure de ces retombées reste assez mal documentée et semble varier considérablement d'un cas à l'autre (Walters et James, 2010, 2011, et Tessier et al., 2017a). Afin de mettre cette hypothèse à l'épreuve, chacune des recherches a cherché à comprendre l'importance relative de la SST dans les politiques d'approvisionnement durable des acheteurs internationaux. Le présent document est un résumé des résultats.

Dans les trois études de cas susmentionnées, quatre points d'entrée ont été identifiés comme sous-exploités pour le partage de connaissances et de bonnes pratiques sur la SST au sein des chaînes de valeur mondiales, comme l'illustre l'encadré 1. C'est dans

4 L'OIT n'a pas encore adopté de définition précise pour les termes «chaînes d'approvisionnement mondiales» (CAM) et «chaînes de valeur mondiales» (CVM). Dans son dernier rapport *World Employment and Social Outlook (Emploi et questions sociales dans le monde)*, l'OIT a publié une estimation du nombre d'emplois dans les CAM de 40 pays pour la période 1995-2013 (OIT, 2015a). Pour réaliser cette estimation, l'équipe de recherche s'est appuyée sur la définition suivante: les CAM correspondent aux relations entre l'offre et la demande qui résultent de la fragmentation de la production au-delà des frontières, au sein desquelles différentes tâches du processus de production sont exécutées dans au moins deux pays différents. Pour la chaîne de valeur, l'OIT a également utilisé la définition suivante: terme qui désigne l'ensemble des activités nécessaires à la production d'un produit ou la prestation d'un service, de la conception à l'élimination finale après utilisation, en passant par les phases intermédiaires de production et de livraison aux consommateurs finaux (Kaplinsky, 2004). Les activités concernées peuvent aller de la conception à la production en passant par le marketing, la distribution et les services de soutien. Les activités s'intégrant dans une chaîne de valeur peuvent être effectuées par «une seule entreprise ou être réparties entre plusieurs, et dans un seul lieu géographique, ou bien sur une zone beaucoup plus étendue» [Traduction] (OIT, 2015b). Une publication de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avance également que «les termes employés peuvent varier, parlant d'échanges à valeur ajoutée, de partage de la production, de chaînes d'approvisionnement, d'externalisation, de délocalisation, d'intégration verticale ou de production fragmentée en lieu et place des CVM, mais la notion clé de production conjointe internationale reste la même» [Traduction] (OMC, 2013). Pour les recherches menées dans le cadre du présent projet conjoint OIT-UE sur la SST dans les CAM et aux fins du présent rapport, les deux termes sont interchangeables.

5 Selon la définition de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, 5e édition, 2017, aux fins du présent rapport, le terme de multinationales englobe les entreprises – qu'elles soient entièrement ou partiellement détenues par l'Etat ou qu'elles soient privées – qui possèdent ou contrôlent des moyens de production ou de distribution, des services ou d'autres moyens en dehors du pays où elles ont leur siège. Elles peuvent être de grande ou de petite taille et avoir leur siège dans une quelconque partie du monde. Le degré d'autonomie de chaque entité par rapport aux autres au sein des entreprises multinationales est très variable d'une entreprise à l'autre, selon la nature des liens qui unissent ces entités et leur domaine d'activité et compte tenu de la grande diversité qui caractérise les entreprises concernées du point de vue des formes de propriété, de la taille, de la nature des activités et du lieu d'implantation. Sauf indication contraire, le terme «entreprise multinationale», se réfère aux diverses entités (société mère, entité locale ou les deux, ou encore ensemble du groupe), entre lesquelles se répartissent les responsabilités.

6 Les initiatives de vérification privées (IVP) se définissent par leur statut de mécanisme privé et volontaire de suivi de la conformité aux normes publiques (lois et réglementations) ou privées (codes de conduite, etc.) en place. Il en existe plusieurs sortes, notamment l'auto-évaluation (systèmes de gestion), les audits (internes et externes), les certifications et attributions de labels, et les rapports publics. Toutes les IVP, quel que soit leur type, cherchent à présenter un niveau de transparence externe à l'entreprise cohérent avec la législation nationale, ainsi que des services de conseil (OIT, 2013b et 2013c).



ce cadre conceptuel qu'a été élaboré le présent document afin d'identifier plus précisément des points d'entrée de partage des connaissances.

L'extrait suivant est issu de Tessier, L. dans OIT, 2017c:

### Encadré 1. CAM: le potentiel sous-exploité de partage des connaissances sur la SST

- **«Renforcement des capacités institutionnelles par l'implication des fonctions de soutien auprès des CVM dans les pays d'approvisionnement.** En effet, il ressort des études de cas que les CVM intervenant dans l'alimentation et l'agriculture, du fait des besoins spécifiques du marché final, disposent de davantage de ressources (le marché international peut offrir une meilleure rémunération, notamment si la chaîne de valeur s'inscrit dans un système d'IVP) et sont au moins partiellement intégrées dans l'économie formelle. De plus, il existe des liens et des structures reconnus entre ces acteurs. En ce qui concerne les fonctions de soutien des pays d'approvisionnement dont les capacités institutionnelles sont limitées, ces caractéristiques permettent de combler plus facilement les lacunes afin de renforcer les capacités et de répliquer les bonnes pratiques développées au sein d'une chaîne d'approvisionnement dans d'autres secteurs, puis progressivement, dans l'économie dans son ensemble.
- **Partage horizontal des connaissances à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement pour atteindre les travailleurs les plus vulnérables.** Lorsque des vulnérabilités en matière de SST sont identifiées à une étape spécifique de la chaîne de valeur, il est possible de mobiliser les acteurs en aval pour résoudre le problème. A ce titre, les acteurs en aval, disposant souvent de systèmes de gestion de la SST bien établis, de professionnels formés et de systèmes de surveillance, sont en mesure d'assister les acteurs plus petits et plus éloignés du secteur formel.
- **Partage horizontal des connaissances à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement vers les travailleurs les plus vulnérables.**

Lorsque des maillons de la chaîne d'approvisionnement vulnérables sur le plan de la SST ont été identifiés, les acteurs peuvent partager leur expérience et leurs bonnes pratiques de SST à chaque étape de production. Comme l'illustrent les études de cas, certains acteurs (ayant par exemple accès à des marchés plus haut de gamme, ou intégrés dans un investissement direct à l'étranger - IDE) ont développé des systèmes avancés de contrôle des facteurs de risque et tirent profit de synergies entre la SST et la productivité à leur étape de production. Cette richesse de connaissances et d'expériences pourrait être partagée avec le reste du secteur, y compris avec les acteurs approvisionnant uniquement leur marché national, afin d'éviter la création de secteurs à deux vitesses (c'est-à-dire où une partie des acteurs applique des bonnes pratiques de SST, et l'autre, non).

- **Partage de connaissances entre différents pays d'approvisionnement sur les mesures de prévention des chaînes d'approvisionnement intervenant sur le même produit.** Cette dernière opportunité revêt un intérêt tout particulier pour la SST. Les facteurs de danger et de risque dépendent fortement du contexte et des processus de travail. Par conséquent, les innovations développées pour la SST d'une chaîne de valeur spécifique dans un pays d'approvisionnement peuvent profiter à d'autres pays. En ce qui concerne la possibilité d'exploiter davantage certaines influences du marché, les acheteurs internationaux peuvent acheter un même produit dans différents pays et être prêts à s'impliquer davantage en faveur de pratiques plus sûres, ce qui profiterait à l'ensemble du socle d'approvisionnement.» [Traduction]

Une approche qualitative a été adoptée pour mieux comprendre pourquoi et comment les multinationales peuvent avoir un impact sur la SST dans leurs

chaînes d'approvisionnement<sup>7</sup>. L'encadré 2 illustre les instruments de recherche et les approches adoptées.

7 Les résultats de recherche sont qualitatifs et ne peuvent pas être utilisés à des fins quantitatives. Lorsque le rapport fait mention de données quantitatives sur la SST, ces données ont été recueillies auprès de sources secondaires et dans des bases de données nationales et internationales. En outre, la recherche a été menée sur une période limitée et ne saisit pas les différences éventuelles entre les points de vue ou les pratiques et les résultats des différents acteurs en matière de SST, susceptibles d'apparaître au fil du temps.

## Encadré 2. Processus de recherche qualitative

### ■ Etude documentaire:

- Evaluation des références existantes sur la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, sur le travail décent dans les politiques d'approvisionnement durable, sur les normes alimentaires et de sécurité dans l'approvisionnement transfrontalier, et sur les effets des normes commerciales publiques et privées sur les résultats de SST (voir la section Bibliographie et autres ressources consultées pour connaître la liste complète des références évaluées).
- Etude documentaire des politiques d'approvisionnement durable de 45 multinationales impliquées dans une ou plusieurs des cinq chaînes de valeur étudiées.

### ■ Entretiens semi-structurés:<sup>8</sup>

- Entretiens semi-structurés avec 35 multinationales (guide de préparation des entretiens partagé en annexe).

- Entretiens semi-structurés avec seize IVP et dix cabinets d'audit sur le terrain (guide de préparation des entretiens partagé en annexe).
- Observations de lieux de travail, entretiens avec des informateurs clés et discussions avec des groupes de réflexion pour les acteurs en amont des cinq chaînes de valeur étudiées<sup>9</sup>.

### ■ Référencement:

- Comparaison de quinze normes d'initiatives de vérification privées<sup>10</sup> avec les Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)<sup>11</sup>.

### ■ Discussions en groupe:

- Discussions et conclusions de l'événement multipartite de partage de connaissances organisé par le projet conjoint OIT-UE le 30 novembre 2017<sup>12</sup>.

Le présent document résume les résultats du processus de recherche susmentionné. Tout d'abord, il présente les facteurs incitatifs et les instruments d'amélioration de la SST identifiés dans les politiques d'approvisionnement durable des multinationales,

puis il se penche sur les dispositions en matière de SST des IVP sélectionnées et sur leurs mécanismes de vérification. Enfin, il fournit des informations sur les défis et les opportunités d'intervention et d'approfondissement des recherches.

8 Des entretiens ont été menés avec des personnes en charge de l'approvisionnement durable au sein des entreprises suivantes: Ahold Delhaize, Aldi Süd, Alnatura, Carrefour S.A., Coop, Coty Inc., Danone, Euroma, E. Leclerc, Firmenich S.A., General Mills Inc., Ikea Food, La Compagnie Fruitière, Les Mousquetaires group, Lidl, L'Oréal S.A., Louis Dreyfus Company, Marks and Spencer, Metro, Migros, Musim Mas, Sainsbury's, Sime Darby Berhad, Tesco plc, Nestlé Group, Nestlé Nespresso S.A., Neumann Kaffee Gruppe, Olam International, PepsiCo Inc., Sodexo, Starbucks Corporation, Sucafina, The Coca-Cola Company, Unilever, Wilmar International Limited, ainsi que les entités suivantes: 4C Global Coffee Platform, Alliance française pour une huile de palme durable, AOEL (Alliance allemande pour le bio), Consumer Goods Forum, Ecocert, Ethical Trading Initiative (ETI), European Alliance for Sustainable Palm Oil, Fair For Life, Fairtrade International, GlobalG.A.P., Naturland, Rainforest Alliance, Responsible Roundtable for Sustainable Palm Oil (RSPO), The Sustainable Trade Initiative (IDH) et UTZ. Des études documentaires complémentaires ont été effectuées pour les entités suivantes: Archer Daniels Midland Company, Biofoods, Cargill, Decathlon, Fast Retailing Company, GAP Inc., Hermès International, Levi Strauss & Co, McCormick et Whole Foods Market Company.

9 Méthodologie de recherche détaillée dans Tessier et al., (2017b), et chaîne du textile à Madagascar et du gingembre au Myanmar à venir.

10 4C Global Coffee Platform, Better Cotton Initiative (BCI), Business Social Compliance Initiative (BSCI), EU Organic / Ecocert, Ethical Tea Partnership, Fair for Life, Fair Labor Association (FLA), FairTrade International Fair Wear Foundation (FWF), GlobalG.A.P., Good Weave International, Initiative Clause Sociale (ICS), Rainforest Alliance / SAN, UTZ et Worldwide Responsible Apparel Production (WRAP).

11 OIT. 2001 et 2009. Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS\\_PUBL\\_9222116348\\_FR/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_PUBL_9222116348_FR/lang--fr/index.htm)

12 30 novembre 2017, *Reaching Suppliers Beyond Tier One: Drivers for working conditions and occupational safety and health improvement in food and agricultural global supply chains*. Rapport de l'événement disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/safework/events/WCMS\\_597685/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/safework/events/WCMS_597685/lang--en/index.htm)

**1**

La SST  
dans les politiques  
d'approvisionnement durable  
des multinationales

## 1.1 Facteurs incitatifs de l'adoption de politiques d'approvisionnement durable couvrant la SST par les multinationales

Cinq grands facteurs incitatifs du développement et de la mise en œuvre par les multinationales d'une politique ou d'une stratégie d'approvisionnement durable ont été évoqués au cours des entretiens. Les facteurs internes et externes englobaient:

- Les pressions des consommateurs et de la société civile: ONG, collectifs de la société civile ou consommateurs exerçant des pressions pour améliorer la transparence et la responsabilisation au niveau des opérations des chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Anticipation et contrôle des risques: prévention des violations des droits humains, anticipation de l'évolution du marché et des réglementations, réduction de l'impact environnemental dans le cadre d'initiatives ou de normes sectorielles.
- Positionnement sur le marché: demande de produits approvisionnés durablement par les consommateurs<sup>13</sup>, respect des exigences strictes en matière de sécurité alimentaire dans les pays consommateurs, maintien d'une position de leader dans le domaine de la durabilité, amélioration de l'image de l'entreprise et renforcement de la confiance des consommateurs et des parties prenantes.
- Valeurs des entreprises: plusieurs répondants ont mis en avant leurs responsabilités de leader du commerce international et les valeurs progressistes de leur entreprise comme faisant partie intégrante de la stratégie globale de durabilité de l'entreprise (une entreprise a par exemple expliqué que cet aspect avait été identifié dans sa politique de ressources humaines pour attirer les compétences), l'élan provenant souvent des hauts dirigeants.
- Analyse de rentabilité de l'approvisionnement durable: amélioration de la productivité des fournisseurs pour réduire les coûts, mais également investissement dans les fournisseurs pour pérenniser le socle d'approvisionnement, ce qui est particulièrement important pour les produits où l'offre est relativement rare par rapport à la demande.

Toutefois, ces motivations dépendent du type d'activité. La figure 1 illustre la fréquence de mention par les entreprises des facteurs incitatifs susmentionnés lors des entretiens.

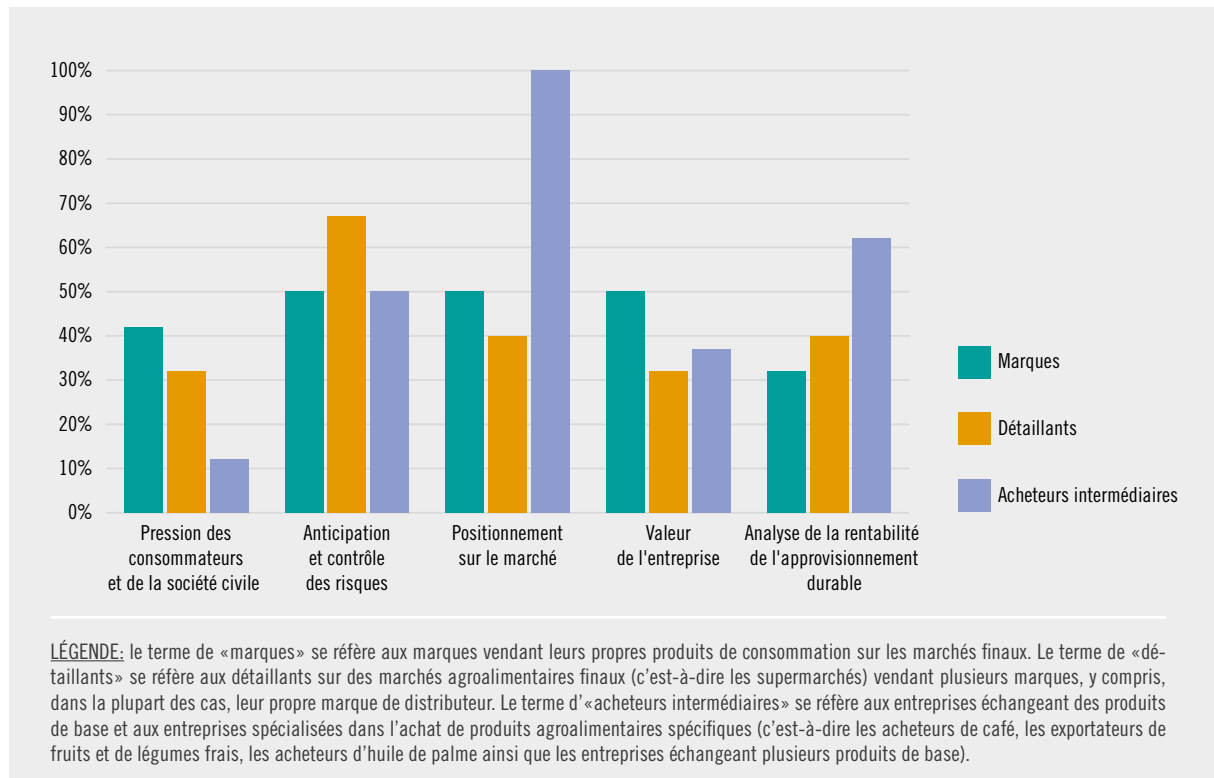
Il est également important de mettre en avant les disparités internes au niveau des facteurs incitatifs en fonction du type de produit de base, par exemple:

- Huile de palme: les motivations les plus mentionnées concernaient la gestion des risques, l'anticipation de l'évolution du marché et des réglementations, la réponse aux pressions des consommateurs et l'amélioration de l'image de l'entreprise.
- Café: l'analyse de la rentabilité de l'approvisionnement durable était le facteur revenant le plus souvent pour les acheteurs de café, notamment le recours à un programme durable pour améliorer la productivité des exploitants et garantir la qualité et la durabilité de l'approvisionnement. C'est d'autant plus important du fait de la rareté relative du café (en particulier le café de spécialité) par rapport à la croissance mondiale de la demande.
- Fruits et légumes frais: le fait de pouvoir accéder au marché de l'UE constituait l'une des principales motivations en faveur du développement d'une stratégie d'approvisionnement durable des acheteurs de fruits et légumes frais, car c'est un outil de conformité aux réglementations de l'UE et aux normes de sécurité alimentaire des importateurs. Toutefois, l'amélioration de l'image de l'entreprise n'a pas été mentionnée comme un facteur incitatif important du développement d'une stratégie d'approvisionnement durable

La SST était un composant de toutes les politiques d'approvisionnement durable évaluées, mais à

13 Il est important de rappeler que les motivations des détaillants sont très diverses. Les entreprises de vente au détail ciblant des marchés de consommation haut de gamme ont évoqué la volonté d'anticiper les risques de violation des droits humains et d'impact sur l'environnement dans les chaînes d'approvisionnement comme un facteur important du développement de leur stratégie. Cela peut s'expliquer par le fait que leurs consommateurs demandent davantage de produits durables. En revanche, les entreprises de vente au détail de produits agroalimentaires sur des marchés plus bas de gamme ont régulièrement mentionné le défi posé par le faible intérêt manifesté par les consommateurs pour des produits approvisionnés durablement, le prix constituant un critère plus important.

Figure 1. Facteurs incitatifs du développement d'une stratégie d'approvisionnement durable par type d'activité



Source: entretiens.

chaque fois à un degré différent. Les objectifs ou exigences de SST étaient contenus soit dans le volet social (et sur le travail) des politiques, soit dans le volet environnemental. La nature des exigences était généralement formulée de façon assez vague dans les politiques. L'importance de ces exigences dans les décisions d'approvisionnement des entreprises semblait également variable. Si certaines entreprises disposaient d'un système clair au sein duquel les critères sociaux et environnementaux étaient aussi importants que les critères commerciaux (prix, qualité du produit, etc.), d'autres entreprises considéraient les critères sociaux et environnementaux comme un critère d'approvisionnement parmi tant d'autres, les prix restant globalement le critère principal<sup>14</sup>.

Le programme des entretiens s'est penché sur les articulations entre la nature et la portée des exigences de SST et le type d'activité, le modèle commercial de l'entreprise, le positionnement sur le marché du produit et les politiques internes de SST et conventions

collectives de l'entreprise. Les résultats obtenus sont les suivants:

- Confirmant l'importance d'une culture de la santé et de la sécurité dans les entreprises, les entreprises ayant les politiques d'approvisionnement durable les plus fortes sur le plan des exigences de SST (sans oublier le poids de ces exigences dans les décisions d'approvisionnement et le niveau d'implication auprès des fournisseurs de niveaux inférieurs) étaient également celles qui avaient les politiques de SST et de protection sociale internes les plus fortes. Ces politiques se reflètent dans leurs plateformes de dialogue social existantes, dont des accords-cadres internationaux actifs<sup>15</sup>.
- Pour ce qui est du modèle commercial, les personnes interrogées dont les marques se spécialisaient dans les produits agroalimentaires ont indiqué que l'amélioration de la productivité suppose l'amélioration des pratiques agricoles et la

<sup>14</sup> Cela concorde avec les pratiques mentionnées dans l'enquête sur les pratiques d'achat menée par l'OIT, voir OIT, 2017b.

<sup>15</sup> Pour une définition et une évaluation des références pertinentes, consulter: Papadakis, 2008, ETUC-CES, Syndex, Sustainlabour, 2010.

réduction de la consommation d'eau et de produits agrochimiques. Afin de garantir leur socle d'approvisionnement, certaines entreprises ont conçu leur modèle commercial autour d'une politique d'approvisionnement prévoyant une implication importante auprès des fournisseurs des niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement et l'amélioration continue de la SST<sup>16</sup>. Il a été plus difficile d'identifier ces tendances lors des entretiens pour les produits manufacturés, car les personnes interrogées ont mis en avant la faible différenciation des produits et la grande disponibilité de l'approvisionnement.

- En ce qui concerne le positionnement du produit, les personnes interrogées ont évoqué la volonté d'accéder à des marchés assortis de réglementations strictes sur la sécurité alimentaire et les résidus de produits agrochimiques dans les produits agricoles. Pour respecter les réglementations du marché final ou améliorer la qualité de leurs produits, les entreprises tendent à encourager leurs fournisseurs à adopter de meilleures pratiques ayant des effets sur la SST, comme la diminution de l'utilisation de pesticides et donc la diminution des résidus de pesticides dans les produits agricoles, ou encore le développement de systèmes d'élimination de la pollution de l'eau.

Si les principaux facteurs incitatifs du développement de stratégies d'approvisionnement durable sont externes et liés à une volonté d'améliorer l'image d'une entreprise ou de répondre aux pressions des consommateurs et de la société civile, les entreprises interrogées ont rapporté être plus susceptibles d'utiliser des outils a) perçus par les consommateurs comme un gage de traçabilité et d'amélioration des conditions de travail, de l'impact environnemental ou les deux; et b) couvrant les opérations les plus risquées, mais pas nécessairement l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour l'ensemble des produits achetés. Il semble que l'importance de la SST dans la mise en œuvre de politiques d'approvisionnement durable dépende de la sensibilisation des consommateurs et de l'importance relative des facteurs sociaux et environnementaux. Ces critères façonnent les types d'outils pouvant être adoptés par les multinationales dans la mise en œuvre de leur politique d'approvisionnement durable<sup>17</sup>.

visionnement durable dépende de la sensibilisation des consommateurs et de l'importance relative des facteurs sociaux et environnementaux. Ces critères façonnent les types d'outils pouvant être adoptés par les multinationales dans la mise en œuvre de leur politique d'approvisionnement durable<sup>17</sup>.

## 1.2 Outils de mise en œuvre des politiques d'approvisionnement durable et défis identifiés

Les entretiens comme les références consultées mentionnent trois méthodes principales de mise en œuvre de politiques d'approvisionnement durable:

- **Codes de conduite et audit des fournisseurs de premier niveau.** Les fournisseurs de premier niveau sont en contact direct avec la multinationale. La SST était systématiquement incluse, à des degrés divers, dans les codes de conduite des fournisseurs de premier niveau. Les audits constituaient la principale méthode de vérification de la mise en œuvre du code de conduite, selon les personnes interrogées. Les pratiques d'audit variaient d'une entreprise à l'autre. Dans certains cas, les audits étaient effectués par des cabinets d'audit tiers, avec des fréquences variables. De même, les fournisseurs n'étaient pas systématiquement informés à l'avance des audits, ce critère étant variable. Dans la plupart des cas, les sociétés classaient les fournisseurs selon un niveau estimé de risques de non-conformité (par secteur, par type d'opération ou par pays dans lesquels sont conduites les opérations) en auditant plus fréquemment les fournisseurs à «haut risque».
- **Achat de produits certifiés.** Les produits certifiés sont soit des matières premières, soit des produits intermédiaires, soit des produits finis<sup>18</sup>.

16 Pour une illustration, consulter Garcia, Zarate, Guerrero et Tessier in OIT, 2017d (étude de cas sur les facteurs incitatifs et les contraintes de la SST dans la chaîne de valeur du café en Colombie), et McFalls, 2017 (étude de cas sur les pratiques d'approvisionnement dans le cadre du programme Nespresso AAA).

17 Par exemple, dans la chaîne de valeur de l'huile de palme, à l'origine, les consommateurs et la société civile se préoccupaient surtout de la déforestation. Par conséquent, les codes de pratiques comme la Table ronde sur l'huile de palme durable (Round Table for Sustainable Palm Oil) ont d'abord inclus principalement des exigences strictes concernant les problèmes fonciers et environnementaux. Mais à mesure que la société civile s'est davantage intéressée aux questions liées au droit du travail, ces instruments ont commencé à étendre leurs exigences pour couvrir ces aspects..

18 Alors que les taxes commerciales baissaient du fait de négociations commerciales multilatérales et d'accords commerciaux régionaux, l'importance relative des mesures autres que les taxes a augmenté ces dernières années. Les pays à revenus élevés ont mis

disposant d'une certification pour tout ou partie des lieux de travail impliqués dans la chaîne de traçabilité du produit. La certification repose sur une norme privée, contenant généralement des exigences en matière de SST, et développée selon une plateforme (plus ou moins participative) déterminant la norme et accréditant les cabinets d'audit chargés d'en contrôler l'application concrète. L'OIT les classe parmi les initiatives de vérification privées. Il s'agit de l'outil de mise en œuvre des exigences d'approvisionnement durable le plus fréquemment mentionné au-delà des fournisseurs de premier niveau lors des entretiens. Ce processus sous-traite les exigences de mise en œuvre à un tiers (généralement, un cabinet d'audit). La deuxième partie du présent document s'intéresse plus précisément aux exigences de SST de ces systèmes.

- **Implication et soutien direct des fournisseurs au-delà du premier niveau.** Plus de la moitié des entreprises étudiées<sup>19</sup> ont déclaré reconnaître les limites des programmes de certification et des audits, et chercher par conséquent à s'impliquer au-delà de leur premier niveau de fournisseurs. Cela se faisait la plupart du temps par des partenariats avec des ONG et d'autres organisations apportant un soutien organisationnel et des formations aux niveaux inférieurs de fournisseurs, en particulier pour les petits producteurs agroalimentaires. Toutefois, cette implication se cantonnait à un nombre limité de fournisseurs du socle d'approvisionnement, et ne constituait pas une pratique généralisée à l'ensemble des fournisseurs de deuxième ou de troisième niveau. Moins de 5 pour cent des entreprises étudiées intégraient systématiquement à leur modèle commercial des pratiques d'achat comportant des exigences de SST et des services de soutien sur la SST jusqu'au dernier niveau de fournisseur. Ces quelques cas identifiés concernaient des

produits agricoles caractérisés par la relative rareté de leur approvisionnement mondial, et dont l'analyse de rentabilité était par conséquent plus favorable à ce type d'implication<sup>20</sup>.

Au fil des entretiens, des tendances sont apparues dans la façon dont les multinationales perçoivent les défis auxquels elles sont confrontées dans la mise en œuvre des exigences de SST de leurs politiques d'approvisionnement durable. Les défis perçus se classent comme suit: i) difficulté à créer une compréhension commune au sein de la chaîne d'approvisionnement concernant la nécessité de lutter contre les formes dangereuses de travail des enfants dans le cadre plus large de la lutte contre le travail des enfants, clairement identifiée comme une priorité; ii) difficultés à atteindre les fournisseurs au-delà du premier niveau, et surtout à transmettre les exigences de SST aux PME en bout de chaîne; et iii) limitations des outils actuellement utilisés pour mettre en œuvre les politiques d'approvisionnement durable, qui ciblent principalement les listes de vérification de la SST par des auditeurs externes.

## Exigences de SST et lutte contre le travail des enfants

La lutte contre le travail des enfants a été évoquée par les personnes interrogées et elle est explicitement mentionnée dans les documents relatifs aux politiques d'approvisionnement durable et aux initiatives de vérification privées consultés. Bon nombre d'entreprises interrogées sont membres de la Plateforme sur le travail des enfants et du Pacte mondial des Nations Unies. Néanmoins, les entreprises ont mentionné que lorsqu'elles cherchaient à traduire ces exigences dans la pratique, il était parfois difficile de faire comprendre clairement à leur chaîne d'approvisionnement en quoi il était important d'identifier et de traiter les formes dangereuses de travail des enfants dans le cadre plus large de la lutte contre le travail

en œuvre, à des degrés divers, des exigences sanitaires et phytosanitaires strictes sur les importations agricoles. Cela a entraîné une augmentation du nombre de normes imposées aux entreprises importatrices par les initiatives de vérification privées. Plus récemment, les pays BRIC, qui représentent les plus importantes opportunités d'exportation pour les pays producteurs, ont également commencé à fixer des normes plus strictes pour les importations agricoles (Ferro et al., 2013). Ces exigences, en sus des préoccupations sociales et environnementales des consommateurs, sont des facteurs qui expliquent la multiplication des systèmes de certification des produits agricoles. L'un des critères de sélection des quinze IVP étudiées concernait le type de produits certifiés couverts par l'IVP: les matières premières et produits agricoles bruts comme le café, les fruits et légumes frais (ex., le litchi) ou le coton, et les produits agricoles transformés comme l'huile de palme. Cependant, ces IVP ont une couverture bien plus large, qui ne se limite pas à ces produits, même si elles ciblent systématiquement les produits agricoles, qu'ils soient bruts ou transformés.

19 24 sur 45 avaient conclu au moins un type d'engagement avec des ONG ou d'autres organisations pour apporter un soutien aux fournisseurs de niveaux inférieurs.

20 Voir note 16 pour une illustration.

des enfants. En effet, dans certains pays d'approvisionnement n'ayant pas ratifié la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, il semble qu'il soit difficile d'engager des discussions éclairées sur cette question, soit du fait de l'absence de définition des formes dangereuses de travail des enfants à l'échelle nationale, soit du fait d'un manque de compréhension de l'âge minimum pour travailler.

## Atteinte des fournisseurs au-delà du premier niveau: exigences de SST et PME

L'un des problèmes récurrents rapportés lors des entretiens concerne les difficultés liées à la transmission des exigences de SST au-delà du premier niveau de fournisseurs et jusqu'aux acteurs les plus petits. Plus des deux tiers des personnes interrogées (dans des multinationales comme des IVP) l'ont mentionné comme un défi clé. Trois contraintes majeures sont ressorties des entretiens:

■ **Traçabilité:** bon nombre de personnes interrogées<sup>21</sup> ont admis rencontrer des difficultés pour retracer leur approvisionnement au-delà du premier niveau de fournisseurs. Pour les produits agricoles et les chaînes d'approvisionnement s'étendant sur plusieurs pays et plusieurs étapes d'approvisionnement, il était à la fois difficile et coûteux d'identifier précisément le socle d'approvisionnement. Ainsi, faute d'avoir pu identifier les acteurs, il est impossible d'imposer des exigences de SST sur le lieu de travail, ou de vérifier leur application. Les processus de certification prévoyant une chaîne de traçabilité remontant jusqu'à l'origine du produit (comme les produits biologiques, les produits à indication géographique protégée<sup>22</sup>, etc.) assurent une meilleure traçabilité, mais sont assez coûteux et ne couvrent qu'une très faible proportion des produits échangés et consommés. Les détaillants ont cité la traçabilité comme l'une des principales contraintes rencontrées lors de l'implication des fournisseurs au-delà du premier niveau, a fortiori compte tenu du très grand nombre de produits vendus dans leurs établissements<sup>23</sup>. La question de la traçabilité revêt une importance particulière pour les petits acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Il est très coûteux d'assurer le suivi des

petits acteurs et certaines personnes interrogées ont admis privilégier les plus gros acteurs pour garantir la traçabilité de certains produits à «haut risque».

■ **Organisation:** les petits acteurs sont moins susceptibles d'être organisés en coopératives ou en associations commerciales et leurs travailleurs sont moins susceptibles d'être syndiqués, il est donc plus difficile de les identifier, mais également de s'impliquer de manière significative auprès d'eux pour les questions de SST. En effet, les entreprises ont déclaré lors des entretiens que même si elles étaient en mesure de s'impliquer au-delà des audits et des IVP en faveur de transferts de connaissances et de pratiques de SST, cela se limitait généralement aux grandes entreprises ou aux petits acteurs organisés, car elles ne disposaient pas des capacités nécessaires pour s'impliquer autant et individuellement auprès d'un aussi grand nombre d'acteurs non syndiqués.

■ **Structure des prix et des coûts:** l'accroissement des exigences de l'acheteur (audit des fournisseurs de premier niveau par les acheteurs internationaux, systèmes de certification) représente un coût parfois trop élevé pour les plus petits acteurs et les acteurs dont la valeur ajoutée est faible et les marges, étroites. Si certains systèmes de certification et politiques d'approvisionnement durable offrent des avantages financiers (meilleurs prix) ou une stabilité à long terme des commandes, il a été rapporté que les structures incitatives n'étaient pas suffisantes pour permettre aux plus petits acteurs de consentir les investissements nécessaires et de supporter ensuite les coûts récurrents de respect des exigences relatives à la SST des politiques d'approvisionnement durable. Il a également été identifié que les composants administratifs des processus de vérification n'étaient pas suffisamment adaptés aux fournisseurs n'ayant pas un niveau élevé d'éducation formelle.

## Aller au-delà des listes de vérification de la SST

Comme souligné précédemment, la plupart des politiques d'approvisionnement durable seraient principalement mises en œuvre au moyen d'audits du respect d'un code de conduite par les fournisseurs de premier niveau et par l'achat de produits certifiés par des initiatives de vérification privées, également

21 Ce problème a notamment été identifié par des entreprises achetant de l'huile de palme et du textile (socle d'approvisionnement du coton) du fait de la complexité de ces chaînes d'approvisionnement et du grand nombre d'étapes de transformation, car il est difficile de redescendre jusqu'aux derniers niveaux de fournisseurs.

22 [http://www.wipo.int/geo\\_indications/fr/index.html](http://www.wipo.int/geo_indications/fr/index.html)

23 Il a été rapporté lors des entretiens que les détaillants s'impliquaient auprès des fournisseurs des produits de leur marque distributeur (principalement ceux du premier niveau, mais parfois au-delà). Pour ce qui est des références commercialisées sous d'autres marques, les détaillants ont déclaré suivre des procédures de reconnaissance des politiques d'approvisionnement durable des différentes entreprises.



au moyen d'audits. Dans ce cadre, les fournisseurs sont audités régulièrement pour contrôler le respect d'un grand nombre de critères d'approvisionnement, y compris des exigences de SST. Les audits visent à passer en revue une liste de vérification de critères de SST. Les personnes interrogées ont mentionné trois contraintes majeures concernant cette approche:

■ **Signalement de cas de non-conformité récurrents portant principalement sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) par les travailleurs des lieux de travail audités.** Cette récurrence a poussé les entreprises concernées à admettre que la SST n'était pas forcément prise en charge, ou prise en charge de manière systématique. Comme les audits ciblent des critères apparents comme les EPI, les fournisseurs ont tendance à se conformer à ces caractéristiques plus visibles. Par exemple, ils ont tendance à fournir des EPI aux travailleurs sans veiller à ce que ces derniers comprennent comment les utiliser ou pourquoi ils sont importants pour leur sécurité individuelle, les travailleurs ont donc tendance à ne pas suivre les consignes.

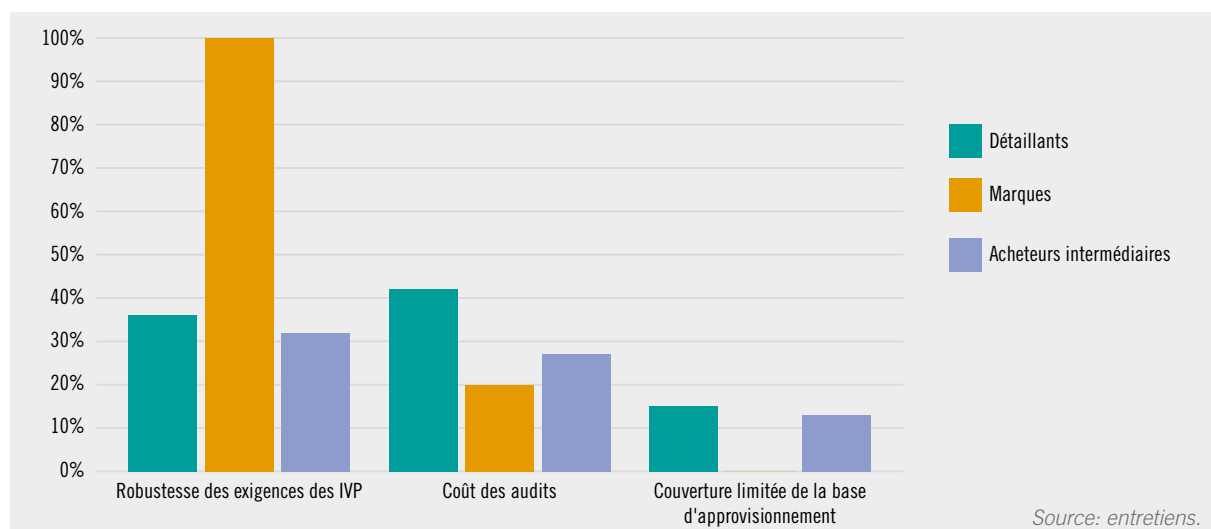
■ **Utilisation continue de produits chimiques, en particulier dans le secteur agricole.** Il a été rapporté que pour les exploitants, les avantages à court terme de l'utilisation d'intrants agrochimiques supplantent souvent les effets sur le long terme d'une baisse de leur utilisation sur leur santé, leurs revenus et la qualité de leur récolte. Les exploitants choisissent donc fréquemment la solution la plus économique. Les solutions alternatives de réduction progressive de l'utilisation de produits agrochimiques, à la rentabilité limitée, ont été identifiées comme un obstacle à l'amélioration de la SST à l'échelle des PME et des petits exploitants. Il a été mis en avant que les méca-

nismes de vérification mettant l'accent sur les listes de vérification ne résolvent pas ce problème.

■ **Identification difficile des formes persistantes, mais moins visibles, de dangers et de risques de SST sur le lieu de travail, comme le harcèlement sexuel et les autres risques psychosociaux.** Les processus d'audit sont complexes et longs pour les fournisseurs. Il a été mis en avant que les audits omettent souvent d'identifier des dangers et des risques professionnels moins quantifiables et plus subtiles.

Les personnes interrogées ont identifié les exigences des IVP et les processus de vérification à la fois comme des facteurs incitatifs et comme des contraintes à l'amélioration de la SST dans leurs chaînes d'approvisionnement. Il a été mis en avant que si elles améliorent la visibilité au-delà du premier niveau de fournisseurs et permettent de surveiller les niveaux inférieurs de fournisseurs dans des entités plus petites comme les exploitations indépendantes, les exigences des IVP en matière de SST étaient limitées. Les processus de vérification ciblaient souvent les mesures de protection apparentes contre les dangers évidents, et non l'élimination pérenne des dangers, notamment les pratiques moins visibles. Tous les interlocuteurs interrogés jugeaient les IVP et leurs audits sociaux nécessaires, mais pas suffisants pour améliorer durablement la SST dans les niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement. Ils ont également noté l'importance accordée aux exigences de SST dans leurs pratiques d'approvisionnement. De plus, le recours subséquent à des IVP pour les produits agricoles et textiles était assez récent par rapport aux pratiques existantes dans des secteurs spécifiques considérés comme particulièrement dangereux, comme l'extraction. La section suivante se concentre sur les IVP sélectionnées pour les produits agricoles et textiles.

Figure 2. Limitations identifiées par les acheteurs internationaux pour les IVP et les audits sociaux<sup>24</sup>



24 Si les acheteurs intermédiaires ne sont pas fortement affectés par la couverture limitée du socle d'approvisionnement, il est important de souligner que près de la moitié des acheteurs de café interrogés ont identifié les déficits d'approvisionnement en café certifié comme un frein à la mise en œuvre de leur stratégie d'approvisionnement.



# 2

La SST  
dans les initiatives  
de vérification  
et les normes de  
certifications privées

Comme évoqué précédemment, les systèmes de certification et les initiatives de vérification privés sont les principaux instruments cités par les entreprises interrogées pour la mise en œuvre de leurs politiques d'approvisionnement durable auprès de l'éventail le plus large possible de fournisseurs. Les IVP se définissent par leur statut de mécanisme privé et volontaire de suivi de la conformité aux normes publiques (lois et réglementations) ou privées (codes de conduite, etc.) en place. Il en existe plusieurs sortes, notamment l'auto-évaluation (systèmes de gestion), les audits (internes et externes), les certifications et attributions de labels, et les rapports publics. Toutes les IVP, quel que soit leur type, visent à démontrer un niveau de transparence et de conformité à la législation nationale, sont externes à l'entreprise et incluent parfois des services de conseil (OIT, 2013b et 2013c).

Les IVP ont deux caractéristiques principales: elles sont privées et volontaires, et elles évaluent les comportements par rapport à des normes définies. Les normes surveillées par les IVP peuvent être:

- Le code de conduite d'une entreprise ou d'une marque mondiale, ou bien d'un secteur;
- Un code type multisectoriel;
- Un programme mondial comme le Pacte mondial des Nations Unies ou la Global Reporting Initiative (Initiative mondiale sur les rapports de performance);
- Une initiative de certification; ou
- Des normes définies par le droit et les réglementations nationales.

Les IVP varient tant sur le plan des parties impliquées dans leurs opérations (y compris les autorités publiques)<sup>25</sup> que des rôles joués par ces parties, des conséquences des résultats des audits et d'autres caractéristiques. L'implication ou non de l'ensemble de la chaîne de traçabilité dépend du type d'IVP.

Une classification générale des différents types est détaillée ci-après (OIT, 2013b et 2013c):

- a. *Autoévaluation*: les entreprises s'efforcent de respecter les normes et réglementations par des processus d'autoévaluation. Ce type d'IVP n'a pas nécessairement recours aux audits, mais cela arrive.
- b. *Audits – Internes et externes*: les audits ont pour objectif de formuler des conclusions sur la confor-

mité à partir de données vérifiables. Les entreprises peuvent confier l'audit interne à leurs propres employés, à des personnes qu'elles emploient indirectement ou à une autre entreprise. Les audits externes sont effectués par des parties étrangères à l'entreprise. Il peut s'agir de personnes impliquées indirectement, comme les acheteurs, ou de tiers entièrement indépendant. Les audits externes peuvent être menés régulièrement, ou pour confirmer les résultats des audits internes. Les audits effectués par des personnes externes sont en général jugés plus crédibles que les audits internes, en particulier lorsque des mesures sont prises pour réduire les risques de conflits d'intérêts et de corruption. Les résultats complets ou partiels des audits internes ou externes peuvent être repris dans des rapports publics.

- c. *Certification et attribution de labels*: la certification confirme le respect des normes de référence et constitue pour les détenteurs de certificats une façon reconnue de démontrer leur conformité aux parties intéressées. En général, les certifications suivent des normes privées, relèvent du domaine public et emploient des méthodes d'accréditation connues. Dans certains cas, il est possible de rendre la certification publique en faisant figurer un label sur le produit. Certaines IVP basées sur des certifications s'intéressent aux installations matérielles de l'entreprise et certifient par exemple la sécurité des lieux de travail du site. D'autres IVP certifient quant à elles que les systèmes de gestion utilisés garantissent l'adéquation des normes avec les conditions de travail. D'autres encore certifient les conditions de travail du processus de production (en totalité ou en partie) d'un produit spécifique.
- d. *Rapports publics*: ces IVP se caractérisent par un cadre de rapports publics de conformité avec la législation ou des engagements publics. Le niveau de visibilité des informations disponibles au public est variable: des publications en ligne confèrent un grand niveau de visibilité, tandis que d'autres, au format papier ou non numérisées, sont moins efficaces.
- e. *Autres approches*: certaines IVP impliquent d'autres mécanismes visant à favoriser la conformité, et elles fonctionnent bien souvent en com-

25 Par exemple, certaines IVP intègrent dans leur structure de gouvernance la participation d'institutions publiques ou de leurs homologues gouvernementaux compétents. Se reporter à la note 10.

binasion avec les approches mentionnées précédemment. La BCI (Better Cotton Initiative), par exemple, incite à la conformité par l'adhésion et l'échange d'enseignement et de bonnes pratiques, en ajoutant la menace de sanctions disciplinaire, du refus d'adhésion à l'organisation ou d'expulsion de l'organisation en cas de non-conformité. Pour adhérer, il faut souscrire au code de l'organisation, dont le respect est généralement contrôlé au moyen d'audits.

Le présent chapitre s'intéresse aux exigences de SST référencées pour quinze des instruments, ainsi qu'à leur mode de fonctionnement énoncé dans les principes directeurs des IVP accessibles au public. Ces références mettent en lumière les possibilités d'amélioration ou les lacunes de la SST qui devraient être prises en charge par ces IVP ou d'autres acteurs des systèmes nationaux de SST. Cela a été identifié comme une lacune de connaissances lors des entretiens et des différents événements de partage de connaissances et recherches de terrain du projet conjoint OIT-UE sur la SST dans les CAM. Ce chapitre a pour objectif de présenter les résultats de cette analyse comparative afin d'informer les acteurs concernés.

## 2.1 Dispositions relatives à la SST dans les IVP sélectionnées

### Portée du référencement

Les dispositions en matière de SST de quinze IVP<sup>26</sup> ont été comparées aux Principes directeurs ILO-OSH 2001 (OIT, 2001 et 2009)<sup>27</sup>. Ces principes directeurs ont été développés dans le cadre de la promotion d'une culture préventive de la sécurité et de la santé

à tous les niveaux. L'introduction des principes directeurs rappelle ceci:

*«[...] Désormais, pouvoirs publics, employeurs et travailleurs reconnaissent que l'introduction pour une organisation d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail contribue à la fois à réduire les risques et les dangers et à accroître la productivité» et les Principes directeurs ont été développés «[...] sur la base de principes admis au plan international et définis par les mandants tripartites de l'OIT. Cette méthode tripartite apporte la force et la souplesse nécessaires à l'élaboration, au sein de l'organisation, d'une culture durable de la sécurité. L'OIT a donc élaboré des principes directeurs volontaires concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, qui tiennent compte de ses propres valeurs et instruments eu égard à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.»*

Les Principes directeurs se déclinent en trois chapitres énonçant des «recommandations concrètes [...] s'adressant à toutes les personnes qui ont une responsabilité dans la gestion de la sécurité et de la santé au travail.» Les deux premiers chapitres exposent les objectifs des principes directeurs et le cadre national des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Le troisième chapitre se concentre plus spécifiquement sur les systèmes de gestion de la SST sur les lieux de travail<sup>28</sup>. Les IVP ont été référencées suivant le troisième chapitre des principes directeurs. En outre, le référencement inclut des critères de conditions de travail réputés pour leur influence sur les résultats de SST sur le lieu de travail (en particulier le temps de travail, les systèmes de rémunération, la protection de la maternité et l'accès aux arrêts maladie, aux congés maternité, aux soins médicaux et aux indemnités en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle)<sup>29</sup>.

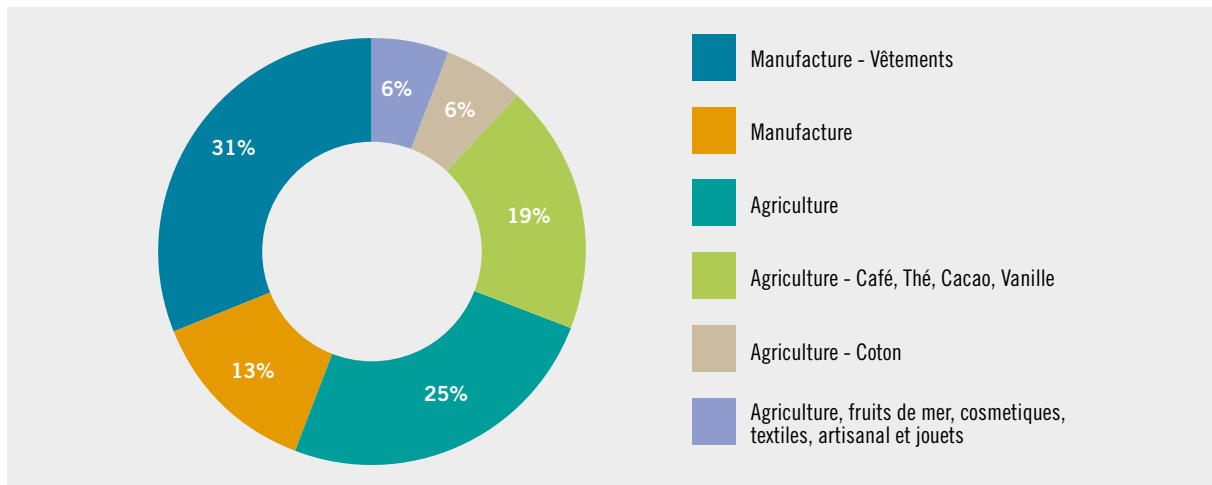
26 Se reporter à la note 10.

27 «Ce ne sont pas des instruments contraignants et ils n'ont pas vocation à remplacer les dispositions des législations ou des réglementations nationales ni les normes acceptées. Il n'est pas nécessaire d'être certifié pour être candidat. La sécurité et la santé au travail incombent à l'employeur, qui doit l'organiser. La mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail lui offre un moyen efficace de s'en acquitter. L'OIT a conçu ces principes directeurs comme un instrument destiné à venir aider dans la pratique les organisations et les institutions compétentes à obtenir l'amélioration continue des résultats de SST.»

28 Définie comme «une entité – compagnie, exploitation, firme, entreprise, établissement, institution, association – ou partie de celle-ci, constituée ou non en personne morale, publique ou privée, qui a ses propres fonctions et administration. En ce qui concerne celles qui comptent plusieurs unités de fonctionnement, une unité peut être définie comme une organisation.» (OIT, 2001 et 2009).

29 Conventions de l'OIT: Convention (n° 47) des quarante heures, 1935; Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 art. 2, 3; Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; Convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964; Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969; Convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, art. 19; Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970 art. 2, 3,14; Convention

Figure 3. IVP référencées par secteur



Source: auteurs.

Les quinze IVP ont été sélectionnées car elles sont les plus répandues pour les chaînes de valeur agricoles et textiles, qui sont également au cœur du projet de recherche conjoint OIT-UE sur la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (dans le cadre du Programme de l'OIT pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail) d'une part, et du Fonds Vision Zéro d'autre part. Le choix s'est également porté sur les IVP intervenant dans les secteurs agricoles et manufacturiers, qui sont une priorité stratégique pour l'OIT (notamment le Résultat stratégique sur l'économie rurale<sup>30</sup> et le Programme phare sur le travail décent)<sup>31</sup>.

Toutes les IVP référencées ciblant l'agriculture sont des normes de certification de produits visant à donner des garanties aux consommateurs finaux sur les pratiques sociales et environnementales de production d'un produit en particulier. La transparence est communiquée aux consommateurs finaux par l'apposition de labels ou de logos des certifications. À l'exception d'une seule, les IVP référencées ciblant le secteur manufacturier offraient un gage de transparence aux marques et/ou sous-traitants ache-

teurs, et non aux consommateurs finaux. Dans les IVP, l'approche de réussite/échec de certification des produits est remplacée par des systèmes de partage d'informations, qui permettent d'obtenir des informations plus précises sur le niveau actuel de conformité qu'avec les certificats ou labels de conformité. Le partage de rapports d'évaluation, la publication de notes de performance des usines et la mise à disposition de différents niveaux de certification ou programmes d'adhésion sont les méthodes qui prévalent au sein des IVP du secteur manufacturier, mais ces dernières ne s'étendent pas à l'ensemble de la chaîne de transparence du produit.

L'accent particulier qui est mis sur ces secteurs s'explique par le cadre dans lequel les recherches ont été conduites, tel qu'expliqué dans l'introduction et les entretiens qualitatifs. Par conséquent, le référencement n'a pas inclus d'IVP d'autres secteurs, même si elles ciblaient davantage la SST, et notamment les secteurs ou chaînes de valeur considérés comme à haut risque d'incidents industriels, comme les industries d'extraction, l'industrie pétrolière et gazière, le secteur minier ou celui des produits chimiques.

(n° 138) sur l'âge minimum, 1973; Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, art. 2, 3, 10. Recommandations de l'OIT: Recommandation (n° 85) sur la protection du salaire, 1949, principe 6; Recommandation (n° 116) sur la réduction de la durée du travail, 1962, principe 4; Recommandation (n° 134) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969; Recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981, principes 2, 3, 5, 7; Recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000, principes 5, 7, 8, 9.

30 Le programme et budget de l'OIT compte dix résultats politiques prioritaires, dont le Résultat 5: le travail décent dans l'économie rurale. [https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-policy-outcomes/WCMS\\_615123/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/theme-by-policy-outcomes/WCMS_615123/lang--fr/index.htm)

31 Le travail décent est l'un des cinq programmes phares de l'OIT: <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/flagships/lang--fr/index.htm>

## Champ d'application des IVP référencées

Le champ d'application des IVP est très variable. Si certaines d'entre elles se limitent à la production d'un seul produit sur un seul site de production<sup>32</sup> ou à un seul site de production<sup>33</sup>, d'autres couvrent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de produits commercialisés sous une marque en particulier<sup>34</sup>. De plus, d'autres certificats couvrent plusieurs sites<sup>35</sup> ou des groupes de producteurs considérés comme un seul et même ensemble.<sup>36</sup>

Certaines IVP intègrent les petits exploitants. Toutefois, la portée de certaines exigences varie selon la taille des producteurs, ces exigences étant moins étendues ou moins strictes pour les petits exploitants.

Si en général, le champ d'application des IVP référencées couvre l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs temporaires, saisonniers, sous-traitants et permanents<sup>37</sup>, certaines normes fixent des exigences différentes en fonction du type de travailleurs. Celles-ci sont alors moins étendues ou moins strictes pour les travailleurs non permanents.

## Alignement des exigences des IVP sur la législation nationale

A l'exception d'une seule, toutes les IVP référencées imposent le respect de la législation nationale, certaines le considérant comme un principe et les autres, comme une exigence. Ainsi, si l'exigence d'une IVP est moins élevée que la législation nationale, le respect des exigences de l'IVP n'est alors pas jugé suffisant pour être en conformité (et obtenir la certification), car la législation nationale prévaut du fait de ses exigences plus strictes.

Toutefois, dans ce cas, si les auditeurs n'ont pas pleinement connaissance du droit du travail national, ils risquent de passer à côté de certains cas de non-conformité s'ils ne sont pas spécifiquement envisagés par l'IVP. Par exemple, les arrêts maladie payés ne sont évoqués que par quatre des IVP référencées. Les autres ne fixent que des exigences générales de respect de la législation nationale. Par conséquent, certains auditeurs ne vérifient pas la conformité légale aux pratiques de rémunération des arrêts maladie imposées par la législation nationale, car cet aspect n'est pas clairement précisé dans les exigences de l'IVP (c'est-à-dire dans la liste de vérification fournie). Certaines IVP cherchent à y remédier en incluant l'obligation de contrôler la conformité légale dans les critères des listes de vérification, toutefois, cette vérification a généralement lieu par un contrôle de la mise en place de systèmes de garantie de la conformité légale, plutôt que par une vérification point par point de chaque obligation légale.

## Alignement des exigences des IVP sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001 et les instruments pertinents de l'OIT

### Vue d'ensemble

Les normes internationales du travail ont été mentionnées dans les documents publics relatifs aux exigences des IVP qui ont été consultés. Si certaines IVP évoquent uniquement les principes et droits fondamentaux au travail<sup>38</sup> et les huit conventions fondamentales<sup>39</sup>, près de la moitié (sept sur quinze) d'entre elles intègrent une liste exhaustive des conventions et recommandations de l'OIT. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (OIT, 1977) est également souvent mentionnée par les IVP et/ou les politiques d'approvisionnement durable des ache-

32 Deux des IVP référencées.

33 Deux des IVP référencées.

34 Deux des IVP référencées.

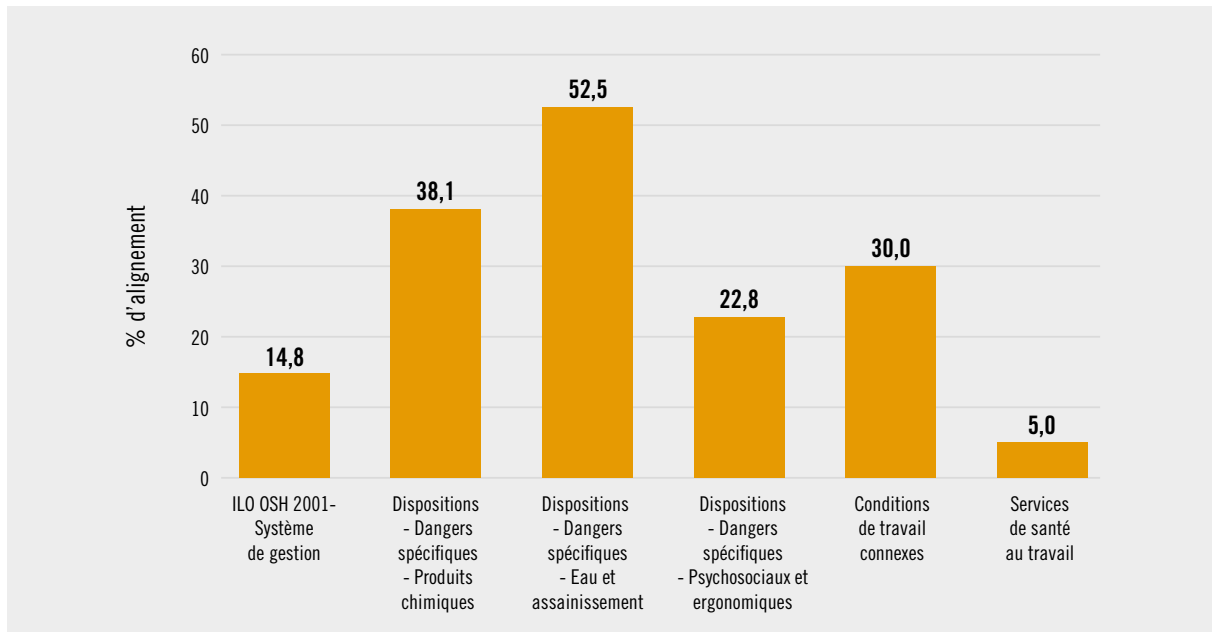
35 Deux des IVP référencées.

36 Deux des IVP référencées.

37 Les travailleurs sont des employés rémunérés, qu'ils soient permanents ou saisonniers/temporaires, migrants ou locaux, employés directement ou en sous-traitance.

38 Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998, Annexe révisée en 2010.

39 Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

Figure 4: Note d'alignement corrigée par section de référence<sup>43</sup>

Source: auteurs.

teurs<sup>40</sup>, et elle intègre clairement la SST. Certaines conventions de l'ONU sont également mentionnées par certaines IVP.

Le référencement n'a pas mis en évidence de corrélation entre le niveau d'alignement<sup>41</sup> sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001 et la structure de gouvernance (plus ou moins participative) des IVP d'une part ou le secteur (agricole ou manufacturier) pour lequel elles ont été conçues d'autre part.

Aucune des IVP référencées n'a mentionné les Principes directeurs ILO-OSH 2001 et leurs exigences en matière de SST sont assez peu alignés sur ceux-ci. De plus, si aucune des IVP n'était parfaitement alignée sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001, elles consacraient en revanche des sections à des dangers spécifiques (comme les produits chimiques, l'eau et l'assainissement et quelques dangers ergonomiques et psychosociaux). Aussi, ces sections ont été comparées aux principes directeurs et instruments pertinents de l'OIT<sup>42</sup> (regroupés sous «Contrôle d'un danger par-

ticulier» dans la figure 4). Les notes d'alignement les plus élevées sont concentrées sur les exigences relatives à des dangers spécifiques, comme les produits chimiques ou l'eau et l'assainissement. Il convient de noter que même si les IVP s'alignent sur des dispositions spécifiques, les instruments de l'OIT consacrés à la SST prévoient l'intégration de mesures de contrôle des dangers, notamment en matière de sécurité chimique, au système de gestion de la SST, ce qui ne se retrouve globalement pas dans les exigences fixées par les IVP référencées. Outre les exigences relatives à la SST, le référencement inclut des critères relatifs à des conditions de travail réputées pour leur influence sur les résultats de SST sur le lieu de travail (en particulier le temps de travail, les systèmes de rémunération, la protection de la maternité et l'accès aux arrêts maladie, aux congés maternité, aux soins médicaux et aux indemnités en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle) (regroupés sous «Conditions de travail connexes» dans la figure 4). Enfin, le référencement s'intéressait également à l'existence de

40 Directement ou par un renvoi aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

41 Le niveau de correspondance entre les critères des IVP et chacune des exigences de l'OIT a été évalué et noté de 1 à 6. La note est obtenue en combinant deux facteurs, l'alignement des exigences des IVP sur les principes directeurs de l'OIT et le caractère obligatoire ou facultatif des exigences des IVP.

42 Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, art. 7 et 14; Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; Recommandation (n° 177) sur les produits chimiques, 1990, 14 et 16; Recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, 3(o); et le Code de pratiques de sécurité et de santé dans l'agriculture [Code of Practice on Safety and Health in Agriculture] de l'OIT. Parmi d'autres instruments de l'OIT: Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, art. 5, 14, 15; Convention (n° 110) sur les plantations, 1958; Recommandation (n° 115) sur le logement des travailleurs, 1961, principes 2, 6; Recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985, principes 3, 4, 32; et les Principes directeurs de gestion des risques d'incendie de l'OIT, OIT 2012.



dispositions relatives à la disponibilité des services de santé au travail dans les exigences des IVP (voir également la figure 4).

### Alignement sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001

Comme le souligne la Stratégie globale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail (OIT, 2003),

*«[...] Pour développer et maintenir une culture préventive de sécurité et de santé, il faut avoir recours à tous les moyens disponibles pour améliorer la prise de conscience générale, la connaissance et la compréhension des concepts de danger et de risque, ainsi que de la manière de les prévenir et de les maîtriser. Les principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001), adoptés récemment, développent une approche systémique de la gestion de la SST au niveau de l'entreprise. Fondée sur ce concept et sur la méthodologie qui y est liée, la stratégie globale en matière de SST préconise l'application d'une approche systémique à la gestion des systèmes nationaux de SST.»*

La stratégie, de même que la Convention n° 155, son Protocole de 2002 et la Convention n° 187, soulignent l'importance de connaître et comprendre les concepts de danger et de risque, ainsi que les moyens pour les travailleurs et les employeurs de les prévenir ou de les contrôler à l'échelle de l'entreprise. C'est précisément pour cette raison que les Principes directeurs ILO-OSH 2001 mettent l'accent sur la mise en œuvre de systèmes de gestion à

l'échelle de l'entreprise plutôt que sur une méthode prescriptive basée sur les dangers préexistants.

Le faible alignement des exigences des IVP référencées sur les composantes clés des systèmes de gestion de la SST s'explique par le fait qu'aucune IVP référencée n'impose la mise en œuvre d'un système formel de gestion de la SST assorti d'une approche d'amélioration continue conforme aux Principes directeurs ILO-OSH 2001. En outre, comme cela a déjà été mentionné, les exigences des IVP ne font pas toujours référence à la législation nationale ou aux politiques de SST, les laissant dans l'ensemble à l'écart des systèmes nationaux.<sup>44</sup>

Si les documents publics sur les IVP précisent que l'objectif est de contribuer à l'amélioration continue des conditions de travail et font mention d'un environnement de travail sûr et salubre, les exigences en matière de SST ciblent surtout le contrôle et la réduction de certains dangers et risques préidentifiés. Cela est peut-être dû au fait que lorsque des dangers et risques particuliers sont préidentifiés, il est plus simple de développer des outils de vérification du respect spécifique de moyens de contrôle souhaités (c'est-à-dire interdiction de certaines substances, contrôles mécaniques spécifiques, EPI nécessaires, etc.). Cela facilite le travail de contrôle des auditeurs, qui ne sont pas toujours formés à la gestion de la SST et à l'identification des dangers.

Toutefois, du point de vue de la gestion de la SST, ce type d'exigence ne favorise pas le développement d'une culture de prévention sur le lieu de travail qui soit conforme aux orientations des mandants tripartites de l'OIT<sup>45</sup>, mais peut contribuer à créer une

43 Systèmes de gestion de la SST alignés sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001.

Contrôle de danger – les critères relatifs à la sécurité chimique ont été confrontés à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, à la Convention de Rotterdam (2004), à la Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, art. 7 et 14, à la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, art. 12(b) et art. 16-21 et à la Recommandation (n° 177) sur les produits chimiques, 1990, 14 et 16.

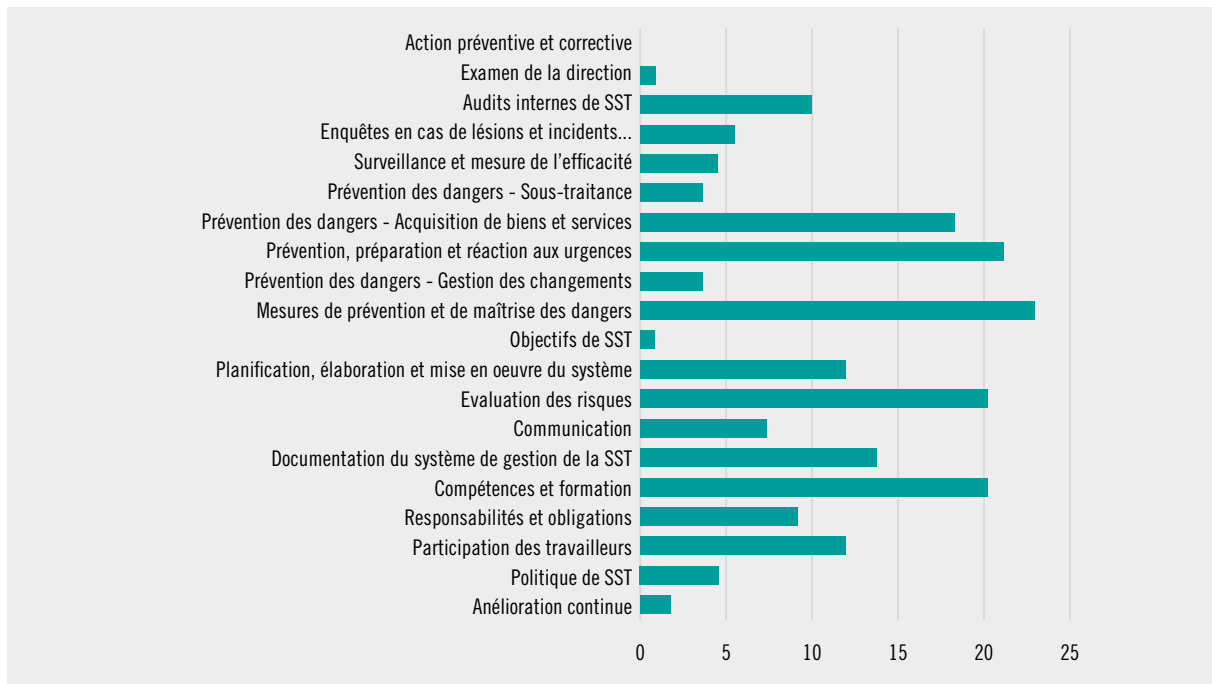
Contrôle de danger – les critères relatifs à l'eau et à l'assainissement ont été confrontés à la Recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 3(o), et au Code de pratiques de sécurité et de santé dans l'agriculture de l'OIT.

Parmi d'autres contrôles de danger, les risques psychosociaux et certains risques ergonomiques.

Les dispositions peuvent également affecter d'autres conditions de travail comme: l'âge minimum pour travailler, les formes dangereuses de travail des enfants, la représentation des travailleurs (conventions collectives et liberté d'association), les arrêts maladie payés, les congés maternité payés, les dispositions spécifiques pour les femmes enceintes et allaitantes (retour au travail, garde des enfants, espaces/pauses d'allaitement), indemnisation en cas de blessure, de maladie ou de décès, temps de travail maximum, structure de rémunération, services mis à disposition par l'employeur.

44 Pour plus d'informations sur les approches systémiques de la SST, consulter: OIT. 2013d. Construire une culture de prévention en matière de sécurité et de santé. Guide concernant la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, le Protocole de 2002 relatif à cette convention et la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

45 Une priorité pour l'OIT. Voir: OIT. 2003. Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail: conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91e session, 2003. OIT. 2010. Plan d'action (2010-2016) pour parvenir à une large ratification et à une mise en œuvre effective des instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail (Convention n° 155,

Figure 5: Note d'alignement corrigée par rapport aux Principes directeurs ILO-OSH 2001<sup>46</sup>

Source: auteurs.

culture de conformité à des moyens de contrôle qui ne sont pas toujours spécifiquement adaptés au lieu de travail et ne sont donc pas nécessairement évalués ou dirigés en interne. Lorsque c'est le cas, les travailleurs et les employeurs intériorisent rarement la nécessité de faire évoluer leurs pratiques et d'adopter une culture préventive. Pour que cela se produise, les contrôles de conformité doivent être accompagnés de services supplémentaires, en coordination avec l'ensemble du système national de SST. A cet égard, seules deux des IVP référencées envisagent des services de conseil dans leur cycle d'amélioration continue, en complément des audits.

Les exigences de SST de chacune des IVP référencées ont été comparées aux seize sections du troisième chapitre des Principes directeurs ILO-OSH 2001, couvrant la politique de SST, la participation des travailleurs, les responsabilités et les obligations, les compétences et la formation, la documentation du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, la communication, l'examen initial, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre du système, les objectifs de SST, la prévention des dangers (y compris

les cinq sous-sections sur les mesures de prévention et de maîtrise, la gestion des changements, la prévention, la préparation et la réaction aux urgences, l'acquisition de biens et services et la sous-traitance), la surveillance et mesure de l'efficacité, les enquêtes en cas de lésions, dégradations de la santé, maladies et incidents liés au travail, et leurs effets sur l'efficacité des mesures de sécurité et de santé au travail, les audits, l'examen par la direction, les actions préventives et correctives et enfin l'amélioration continue, soit un total de 24 critères de référencement.

La figure 5 illustre la note attribuée pour chacun des 24 critères et confirme que les IVP sont peu alignés sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001. Plus spécifiquement, l'alignement sur les dispositions ciblant le développement d'une culture de prévention sur le lieu de travail est faible. Les notes les plus basses ont été attribuées aux objectifs de SST, à l'examen par la direction et aux actions préventives et correctives découlant de la mesure et de la surveillance des performances du système de SST.

Les enquêtes en cas d'accidents, fondamentales pour identifier les causes profondes des accidents et ga-

son Protocole de 2002 et Convention n° 187). Adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail en sa 307e session, (mars 2010).

46 Correspondant aux principes 3.1. à 3.16. des Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001.

rantir l'efficacité des mesures préventives, ont reçu une note basse. Il est important de noter que:

- Une seule IVP référencée a fixé des exigences minimum obligatoires relatives à la compilation des rapports d'accidents et la suggestion de mesures correctives. Toutefois, elle n'impose pas d'enquêtes appropriées et documentées sur l'origine et les causes sous-jacentes des accidents, à effectuer par des personnes compétentes avec la participation des travailleurs.
- Une autre IVP référencée vérifie qu'il n'y a pas d'accidents «excessifs» ou de problèmes de santé professionnelle «disproportionnés» par rapport à l'activité, (la définition du terme excessif est soumise à interprétation et un certain nombre d'accidents sont donc considérés comme «normaux»).

Inversement, la mise en place de mesures de prévention et de contrôle de risques spécifiques à un secteur, la prévention des incendies et des urgences, ainsi que la prévention des dangers dans les installations résidentielles sont les critères ayant obtenu les meilleures notes d'alignement. Toutes les IVP référencées pour le secteur manufacturier sauf deux ont fixé des dispositions relatives à la stabilité structurelle des bâtiments, probablement suite à la catastrophe du Rana Plazadisaster<sup>47</sup>.

Les aspects relatifs à la prévention des dangers ayant reçu le moins d'attention sont:

- Sécurité des sous-traitants intervenant sur le site: considérée comme une «obligation»<sup>48</sup> par une seule IVP référencée et comme une «amélioration»<sup>49</sup> par une autre.
- Gestion des changements: une seule IVP référencée impose l'actualisation de l'évaluation des risques en cas de changements en interne, et comme «amélioration» uniquement. Une autre IVP référencée prévoit des dispositions obligatoires afin de garantir la prise en compte de l'évolution de la législation, mais n'évoque pas les changements internes susceptibles d'avoir des répercussions sur l'évaluation des risques.

Aucune IVP référencée n'impose explicitement l'intégration de facteurs ergonomiques et psychosociaux à l'évaluation des risques. Toutefois, neuf

IVP référencées intègrent des mesures obligatoires pour prévenir les châtiments corporels, la coercition physique ou mentale, la violence verbale, le harcèlement moral ou autre, ou l'intimidation. Ces pratiques sont souvent associées au travail forcé, au cœur des préoccupations des consommateurs et des organisations de la société civile. Seules trois IVP du secteur manufacturier intègrent des dispositions relatives à l'ergonomie.

### **Alignement des dispositions sur les services de santé professionnelle et les conditions de travail étroitement liées à la SST**

Seules trois IVP intègrent des dispositions relatives aux services de santé professionnelle sur le lieu de travail en plus des exigences légales locales. Si les services de santé professionnelle (c'est-à-dire les services de prévention) ne sont pas obligatoires, la plupart des IVP référencées intègrent des dispositions pour garantir l'accès gratuit à des soins médicaux adaptés.

Outre les exigences de SST, le référencement inclut des critères relatifs à des conditions de travail réputées pour leur influence sur les résultats de SST sur le lieu de travail (en particulier le temps de travail, les systèmes de rémunération, la protection de la maternité et l'accès aux arrêts maladie, aux congés maternité, aux soins médicaux et aux indemnités en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle). De manière générale, les IVP référencées limitent le temps de travail hebdomadaire à 48 heures, hors heures supplémentaires. Deux IVP ne fixaient pas d'exigences concernant le temps de travail. Les exigences relatives à la protection de la maternité étaient globalement mal alignées, tandis que presque aucune IVP n'incluait de dispositions relatives au paiement des arrêts maladie ou à l'indemnisation en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de décès. En général, les systèmes de sécurité sociale couvrent la protection de la maternité, les arrêts maladie et l'indemnisation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Toutefois, le fait que ces aspects ne soient pas explicitement pris en compte par les IVP peut entraîner: i) un manque d'efficacité du contrôle de ces exigences par les audits; et ii) l'absence de protection dans les pays sans régime de sécurité sociale, ou avec des régimes mal mis en œuvre.

47 Le 24 avril 2013, l'effondrement de l'immeuble industriel Rana Plaza au Bangladesh a coûté la vie à 1 134 personnes. (Voir par exemple <https://www.theguardian.com/cities/2015/apr/23/rana-plaza-factory-collapse-history-cities-50-buildings>).

48 Le respect des exigences des critères est nécessaire à la certification.

49 Un certain pourcentage de conformité moyenne est nécessaire pour la certification initiale ou au bout d'un certain temps.

## 2.2 Dispositions relatives aux mécanismes de vérification dans les IVP sélectionnées

### Typologie

Il existe une grande variété de mécanismes de vérification selon les objectifs de l'IVP (certification d'un produit ou amélioration du lieu de travail) et le champ d'application de la chaîne d'approvisionnement couverte (unités de production spécifiques ou ensemble de la chaîne d'approvisionnement, unités de production de petite ou grande taille). Les mécanismes de vérification englobent les auto-évaluations, les audits internes, les audits externes, les rapports d'amélioration ou des combinaisons des précédents. Il convient de noter que les procédures applicables aux mécanismes de vérification de deux des IVP référencées n'étaient pas accessibles au public. Du fait de la grande variété de mécanismes de vérification, il s'est avéré impossible de développer une échelle de la robustesse de ces mécanismes, due à une combinaison de facteurs.

### Indépendance et impartialité

Il est particulièrement difficile pour les systèmes de vérification des IVP de garantir l'indépendance et l'impartialité des auditeurs. Si les inspections du travail sont assurées par des fonctionnaires dont le statut et les états de service ne dépendent pas du résultat des inspections, les organes de certification et les auditeurs externes peuvent être rémunérés par les dirigeants des IVP, par les acheteurs internationaux et plus fréquemment encore, par les fournisseurs ou les producteurs eux-mêmes, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.

Il est courant d'intégrer des dispositions visant à garantir l'indépendance et l'impartialité des auditeurs, comme l'interdiction pour les cabinets d'audit/auditeurs de proposer ou de réaliser des audits internes ou des services de consultant pour les entreprises qu'ils ont auditées. Pour cela, il est demandé au personnel interne et externe des cabinets d'audit de révéler les risques de conflits d'intérêts et/ou de mettre en place une rotation des auditeurs.

Les procédures de sélection et de surveillance des auditeurs ne sont accessibles au public que pour quatre des IVP référencées. Six des sept IVP dirigées par des initiatives multipartites s'appuient sur des organes de certification<sup>50</sup> pour les activités d'évaluation de la conformité. Les autres IVP référencées ont généralement recours à des auditeurs internes, des auditeurs externes indépendants ayant suivi une procédure d'habilitation, ou les deux.

Tous les documents disponibles détaillant les exigences des organismes de certification et des auditeurs intègrent des dispositions visant à garantir la compétence des auditeurs, comme l'expérience dans la conduite d'audits ou dans des secteurs spécifiques, des connaissances des conditions de travail locales et de la législation, et/ou une formation spécifique aux exigences et aux protocoles de l'IVP. Toutefois, les compétences spécifiques à la SST, comme les dangers et risques reconnus et la capacité à formuler des recommandations sur l'élimination ou le contrôle des dangers et la gestion des risques, ne sont pas explicitement mentionnés dans les exigences.

Aucune IVP référencée ne prévoyait de dispositions relatives à la santé et à la sécurité des auditeurs sur le terrain.

### Audits

Les programmes de certification de produits suivent l'approche traditionnelle des audits de certification, avec un audit initial, de suivi, de vérification et de recertification périodique, la durée de validité des certifications allant de un à cinq ans. La plupart des certifications de produits imposent la conduite des audits pendant les périodes de production/récolte.

Parmi les IVP référencées, cinq n'effectuent pas d'audit non programmé, trois conduisent des audits non programmés, et les autres optent pour un mélange des deux approches. La fréquence des audits varie d'une IVP à l'autre, allant de six mois à cinq ans.

Les études documentaires, les inspections de sites et les entretiens avec les travailleurs et la direction constituent les exigences les plus courantes, tandis que les contrôles et la mesure effective de l'exposition à des dangers spécifiques (niveau sonore, poussière, etc.) ou les analyses (c'est-à-dire les tests sur des échantillons de produits chimiques, les facteurs de risques biologiques, etc.) et les entretiens avec

50 Une organisation indépendante du fabricant ayant démontré les compétences, l'autorité et la crédibilité adéquates pour conduire des audits indépendants et objectifs d'autres organisations et démontrer que les organisations auditées respectent les exigences applicables.

les parties prenantes externes, ne sont la plupart du temps pas requis.

Lorsqu'il est nécessaire d'observer un échantillon de lieux de travail, la méthode la plus courante est la méthode d'échantillonnage stratifié selon la norme ISO 19011 B3, qui tient compte du niveau de risque et du nombre de sites couverts par l'évaluation. Pour les petits exploitants, en général, seul un échantillon de lieux de travail est contrôlé à chaque cycle d'audit. Pour procéder à l'échantillonnage, l'auditeur prend habituellement la racine carrée du nombre total de producteurs certifiés d'une association ou d'une coopérative donnée. Par conséquent, les exploitants indépendants qui ne sont pas organisés en association ou en coopérative ne sont généralement pas éligibles aux certifications. Cela implique également que certains lieux de travail de coopératives et d'associations de producteurs sont rarement audités<sup>51</sup>.

## Non-conformité

Il existe de nombreuses approches pour gérer les cas de non-conformité, propres aux spécificités de chaque IVP. En cas de non-conformité à des exigences majeures/critiques, incontournables ou assorties d'une tolérance zéro, la certification initiale est refusée ou les certificats en cours de validité sont temporairement suspendus<sup>52</sup>. Toutefois, certaines IVP accordent un court délai de rectification avant la suspension du certificat. Si les problèmes critiques ne sont pas résolus, le certificat est annulé, et cette sanction peut être assortie d'une période d'attente avant de pouvoir demander une nouvelle certification.

Il est toutefois utile de noter que seules deux IVP référencées considèrent la constatation de conditions de travail dangereuses pour un ou plusieurs travailleurs comme un problème assorti d'une tolérance zéro nécessitant des mesures immédiates. De plus, ces deux IVP n'ont pas mis en place de protocoles de signalement de ces situations à l'inspection du travail.

L'approche la plus courante pour les cas de non-conformité consiste à demander l'élaboration d'un plan de mesures correctives en vue de résoudre les problèmes dans un délai donné (en général, trois à six mois). Les

cas de non-conformité mineure accompagnés d'un plan d'amélioration ne sont généralement pas une barrière à la certification et certaines IVP ne contrôlent pas la mise en œuvre des mesures correctives avant l'audit de suivi ou de certification suivant.

## Mécanismes de plainte

La plupart des IVP référencées ont fixé des exigences détaillées pour les plaintes et les recours. Toutefois, dans la plupart des cas, ces exigences devaient être mises en œuvre par les organes de certification, ce qui signifie que les plaintes ne remontent pas nécessairement à l'IVP elle-même (de manière à nourrir le développement continu de la norme). Le niveau d'exigences explicites imposées aux organes de certification par les IVP va de l'absence d'exigences spécifiques à des procédures d'exploitation standard.

## 2.3 Effets sur la SST

Les sections précédentes ont analysé les exigences des IVP en matière de SST ainsi que les systèmes de vérification présentés dans les principes directeurs accessibles au public. Il ne s'agit pas d'une évaluation de leur mise en œuvre concrète, qui constitue sans doute une source de réussite, de défis et de contraintes supplémentaires. Afin d'éclaircir davantage les liens entre le premier et le second aspect, la section suivante présente une vue d'ensemble des références existantes sur la question.

L'ensemble de données existantes sur les effets des systèmes de certification des initiatives de vérification privées est assez limité. Les études d'impact ont un champ d'application limité. Elles sont par conséquent très dépendantes du contexte et difficilement comparables avec un corpus de références plus large (Newitt, 2013; Grassnick; Kopp in OIT, 2017c)<sup>53</sup>. Les deux principales limites des études d'impact existantes sont les suivantes: i) leur portée n'englobe généralement pas à la fois les unités de production certifiées et non certifiées, et lorsque c'est le cas, rien ne permet de démontrer des répercussions positives<sup>54</sup>; et ii) leurs résultats ne sont généralement pas applicables aux travailleurs temporaires et aux

51 Pour pallier ce problème, certaines IVP se basent sur le principe de la certification collective et de la solidarité entre membres, ce qui signifie que si les lieux de travail effectivement audités lors d'une vague d'audits ne sont pas conformes, l'ensemble du groupe perd la certification.

52 Cela concerne en général le travail des enfants et le travail forcé.

53 La plupart des études empiriques mesurant l'impact des IVP sur les conditions de travail sont qualitatives et spécifiques au contexte particulier. Il est difficile de mettre en œuvre un essai contrôlé randomisé et la plupart des études n'ont identifié des effets positifs que chez les exploitants certifiés.

54 Asfaw et al., (2010) énonce que même si leur étude a démontré une corrélation positive entre l'adoption de la certification GlobalGAP et l'amélioration des conditions de travail, seuls 20 pour cent des exploitants kenyans ont une certification GlobalGAP, nombre qui risque de stagner car les 80 pour cent restant ne disposent pas d'une capacité financière suffisante pour investir dans la certification.

formes d'emploi atypiques, qui subissent généralement les conditions de travail les plus mauvaises<sup>55</sup>. Cette dernière limite est susceptible d'exacerber les inégalités entre les producteurs qui peuvent se permettre d'obtenir une certification leur ouvrant les portes d'un marché plus avantageux, y compris l'exportation vers des marchés de consommateurs haut de gamme, et les autres<sup>56</sup>.

Les études existantes sur les effets des IVP sur les résultats de sécurité et de santé au travail à l'échelle des fournisseurs sont également limitées. Toutefois, les études existantes mettent en évidence des effets sur :

- La santé des exploitants certifiés grâce à une réduction de l'exposition aux produits agrochimiques et à l'amélioration de la protection des travailleurs, de l'accès aux formations aux pratiques agricoles et de l'accès à des régimes alimentaires et des aliments de meilleure qualité (Kuit et al., 2016; Ferro et al., 2014; Okello, J. J; Swinton, S. M. 2010; Asfaw et al., 2010).
- La réduction du nombre de maladies et de réactions aiguës à l'exposition aux pesticides (Asfaw et al., 2010).
- L'augmentation des revenus du fait d'une diminution du temps de travail perdu à cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles (Becchetti, L.; Gianfreda, G. 2010).

Cohérentes avec les résultats du référencement exposés précédemment, les références bibliographiques confirment que les IVP ont tendance à concentrer leurs efforts sur l'amélioration des bonnes pratiques constituant des paramètres industriels acceptés, comme les pratiques de SST visibles<sup>57</sup>. En outre, si les IVP ont des effets positifs sur les pratiques des producteurs certifiés et jouissent de connaissances

de base sur des dangers spécifiques, elles ont tendance à omettre les causes profondes des lacunes de SST, pour trois raisons principales:<sup>58</sup>

- Ces mécanismes sont souvent déconnectés des processus et institutions politiques nationaux comme locaux (Raynolds, 2014), ce qui freine leurs effets positifs sur les questions de réglementation (Newitt, 2013).
- Ces mécanismes sont souvent externalisés ou mis en œuvre en parallèle des modèles du marché, ce qui peut donner lieu à des mesures incitatives contraires ou incohérentes (Barrientos; Smith, 2007).
- La nature des systèmes de vérification ne suffit pas à créer une culture de prévention, en particulier dans les niveaux inférieurs de fournisseurs (voir Newitt, 2013 pour un résumé des références existantes). Ce dernier résultat corrobore les études de cas menées dans le cadre du projet conjoint OIT-UE sur la SST dans les CAM (voir Tessier et al. in OIT, 2017d). Le référencement des dispositions et des processus de vérification des IVP évoqué précédemment constitue un exemple concret de l'importance des systèmes nationaux et intégrés de gestion de la SST.

Il est important de rappeler que bon nombre des études d'impact existantes sur les effets des IVP sur les conditions de travail, dont la SST, ont été commanditées par les IVP elles-mêmes. Cela traduit leurs préoccupations croissantes quant à leur impact sur les conditions de travail, confirmant les tendances ressortant des entretiens menés par les IVP. Par exemple, un certain nombre d'entre elles ont identifié les limites susmentionnées et réfléchissent à des façons d'améliorer à la fois leurs normes et leurs processus de vérification.

55 Par exemple, dans son rapport annuel 2013-14, Fairtrade déclare que les études menées sur les travailleurs saisonniers «ne permettaient pas de démontrer que Fairtrade avait des effets positifs sur les salaires ou les conditions de travail de ces travailleurs saisonniers» [Traduction] (Fairtrade 2014).

56 Newitt (2013), Ferro et al., (2014), Asfaw et al., (2010), Subervie, J.; Vagneron, I. (2013) démontrent tous que les producteurs en mesure d'être certifiés présentent des caractéristiques différentes des producteurs dans l'incapacité de respecter les exigences des IVP. Les producteurs parvenant à obtenir une certification sont en général plus formalisés et syndiqués, et mieux informés, ont un niveau d'éducation plus élevé et ont davantage accès aux sites de transformation et/ou aux entreprises exportatrices que les producteurs non certifiés. Des informations démontrent que les IVP constituent un «cercle vertueux» pour les producteurs disposant de suffisamment de ressources pour être certifiés, mais excluent les autres producteurs des marchés d'exportation, ces mêmes marchés qui offrent aux producteurs l'opportunité de bénéficier de meilleurs prix pour leurs produits et de contrats plus durables.

57 Raynolds (2014) dit ceci à propos de la FLO, organe de certification de Fairtrade «comme la plupart des systèmes de normalisation du travail, les réglementations de la FLO ciblent principalement la sécurité et la santé au travail, or, si ces règles identifient et encouragent les «bonnes pratiques», elles s'inscrivent surtout dans des paramètres sectoriels acceptés...]. Pourtant, certains problèmes liés au travail ne sont pas sensibles aux solutions techniques sectorielles. Ainsi, par exemple, si la FLO met en avant des procédures antidiscriminatoires, la réglementation du travail équitable est difficile et les travailleurs doivent avoir les moyens de veiller à leur mise en pratique.» [Traduction]

58 Barrientos; Smith, cité par Raynolds (2014), avance que «les codes d'entreprise ont un rôle à jouer dans l'amélioration des normes de travail, mais à l'heure actuelle, ils ne remettent que très peu en question les pratiques commerciales existantes ou les relations sociales intégrées qui confortent la faiblesse des normes du travail au sein des systèmes de production mondiaux». [Traduction]

| Remarques  
de conclusion

Le présent résumé des résultats de recherches propose à la fois des points d'entrée pour l'implication du secteur privé dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail et des pistes de recherches complémentaires. La SST se retrouve dans la plupart des politiques et stratégies d'approvisionnement durable des multinationales étudiées, ce qui souligne l'importance que ces dernières accordent aux résultats de SST dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les systèmes de certification (du lieu de travail ou du produit) gérés par les initiatives de vérification privées constituent un outil central de ces stratégies, en particulier au-delà du premier niveau de fournisseurs.

Comme le confirme l'ensemble des recherches existantes (Brown, 2002, 2005 et 2015; Eisenbraun et al., 2015; Oka, 2010; Schuster; Maertens, 2016; Sudha, 2014; entre autres) et des études de cas (voir Tessier et al. in OIT, 2017d), ces systèmes, en particulier les certifications de produits couvrant l'ensemble d'une chaîne de traçabilité, parviennent à atteindre certains des acteurs situés tout en bas de la chaîne d'approvisionnement, ce qui serait difficile à réaliser pour les entreprises elles-mêmes. En outre, dans les pays où les ressources publiques sont restreintes, ces systèmes atteignent des acteurs ayant un accès limité au soutien institutionnel. Aussi, lorsqu'il s'agit de chercher à améliorer les pratiques de SST des niveaux inférieurs de ces chaînes d'approvisionnement dans l'objectif d'optimiser les répercussions positives potentielles sur les chaînes de valeur locales, il serait intéressant que ces normes privées s'alignent sur les Principes directeurs ILO-OSH 2001 (qui ciblent spécifiquement la mise en œuvre directe sur les lieux de travail). Toutefois, comme le rappelle la publication, si c'est indispensable, il est peu probable que ce soit suffisant. Il serait nécessaire de promouvoir davantage les Principes directeurs ILO-OSH 2001 dans le cadre des systèmes nationaux de SST et en s'alignant sur les instruments pertinents de l'OIT. De ce point de vue, la reconnaissance croissante des limites et des contraintes des pratiques actuelles d'audit ouvre la porte à de nouvelles méthodes qui pourraient venir compléter les processus de vérification. Ces nouvelles méthodes englobent les services d'identification systématique des dangers et des mesures de contrôle de la SST par les systèmes nationaux de SST, comme le définit la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et conformément aux dispositions de la Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985.

Des recherches complémentaires seront nécessaires pour documenter de manière systématique et comparable les effets des politiques d'approvisionnement durable sur la SST à l'échelle des fournisseurs, en particulier au-delà du premier niveau. A cet égard, il serait particulièrement intéressant de documenter les conditions nécessaires à l'échelle nationale à l'intégration efficace des systèmes de gestion de la SST sur les lieux de travail dans les systèmes nationaux de SST. Cela permettrait d'informer à la fois les politiciens et les entreprises sur les pratiques les plus efficaces de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les chaînes d'approvisionnement. Il serait intéressant de se pencher sur les pratiques développées par les acteurs des chaînes de valeur dans les secteurs considérés comme à haut risque d'accidents industriels, comme le secteur pétrolier et gazier, le secteur minier ou celui des produits chimiques, entre autres. Il serait envisageable de cibler des recherches empiriques sur la mesure de l'effet et la documentation des pratiques innovantes dans les trois domaines identifiés comme étant les plus délicats, à savoir: i) la nécessité de se détacher des listes de vérification de la SST pour adopter une approche plus systémique impliquant conjointement les travailleurs et les employeurs, et faisant le lien avec un cadre national de promotion des Principes directeurs ILO-OSH 2001; ii) la nécessité de développer de nouvelles méthodes d'implication dans la SST qui soient plus adaptées aux plus petits acteurs; et iii) la nécessité de promouvoir davantage la ratification, l'implication effective et la sensibilisation à l'échelle nationale sur la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et les instruments pertinents pour la SST, notamment la Convention n° 155, son Protocole de 2002 et la Convention n° 187.

Comme l'avancent les conclusions du projet conjoint de recherche de l'OIT-UE sur la SST dans les CAM, les points d'entrée susmentionnés pour l'implication du secteur privé et la poursuite des recherches pourraient s'intégrer dans une mobilisation plus large des acteurs, nécessaire pour améliorer les résultats de SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et au-delà. Cela s'aligne également sur les orientations stratégiques mises en avant par l'OIT dans son Programme d'action pour le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui fait suite à la discussion générale de la Conférence internationale du Travail de 2016 à ce sujet (OIT, 2016a)..



## Bibliographie et autres ressources consultées

Alli, B. O. 2008. Fundamental principles of occupational health and safety. Deuxième édition. OIT: Genève.

Antras, P.; Chor, D. 2013. Organizing the global value chain, in *Econometrica*, Vol. 81, n° 6, pp. 2127–2204.

Asfaw, S.; Mithöfer, D.; Waibel, H. 2010. Agri-food supply chain, private-sector standards, and farmers' health: Evidence from Kenya. *Agricultural Economics*. Vol. 41, n° 3-4, pp. 251–263.

Barrientos, S.; Smith, S. 2007. Do workers benefit from ethical trade?, *Third World Quarterly*. Vol. 28, pp. 713–729.

Becchetti, L.; Gianfreda, G. 2010. «L'impact du commerce bio-équitable sur la santé des producteurs marginalisés au Kenya», in *Cahiers Agricultures*, Vol. 19 n° 1.

Brown, G. D. 2002. *The Global Threats to Workers' Health and Safety on the Job*. *Social Justice* Vol. 29, n° 3, p. 89.

Brown, G. D. 2005. *Protecting Workers' Health and Safety in the Globalizing Economy through International Trade Treaties*. *International Journal of Occupational and Environmental Health*, Vol. 11, pp. 207-209.

Brown, G. D. 2015. *Effective protection of workers' health and safety in global supply chains*. *International Journal of Labour Research*, Vol. 7 Issue 1-2. OIT-ACTRAV: Genève.

Colen, L.; Maertens, M.; Swinnen, J. 2012. Private Standards, *Trade and Poverty: GlobalGAP and Horticultural Employment in Senegal*. *The World Economy*, Vol. 35, n° 8, pp. 1073–88.

Eisenbraun et al. 2015. *Occupational Safety and Health Conditions in Apparel Factories: Worker Perceptions and the Role of Management Systems*. Document de discussion Better Work n° 18. OIT: Genève.

ETUC-CES, Syndex, Sustainlabour. 2010. *Occupational Health and Safety and Environmental Clauses in International Framework Agreements: a Study*. CES: Bruxelles.

Fairtrade International. 2014. *Strong Producers, strong future*. Rapport annuel 2013-14. Disponible à l'adresse: [https://www.fairtrade.net/fileadmin/user\\_upload/content/2009/resources/2013-14\\_AnnualReport\\_FairtradeIntl\\_web.pdf](https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/resources/2013-14_AnnualReport_FairtradeIntl_web.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

Ferro, B. E.; Wilson, S.; Otsuki, T. 2014. *Policy Note: The Effect of Product Standards on Agricultural Exports from Developing Countries*. Disponible à l'adresse: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15878> [Consulté le 8 oct. 2017]

International Initiative for Impact Evaluation (3ie): Londres. Disponible à l'adresse: [http://www.3ieimpact.org/media/filer\\_public/2017/03/15/sr34-certification-schemes-agricultural-production\\_yNjL10W.pdf](http://www.3ieimpact.org/media/filer_public/2017/03/15/sr34-certification-schemes-agricultural-production_yNjL10W.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

Organisation international du Travail (OIT). 1977. Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---.../wcms\\_094386.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---.../wcms_094386.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

—. 2001 et 2009. Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001. OIT: Genève.

—. 2003. Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail: conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91e session, Genève, 2003 (Genève).

—. 2010. Plan d'action (2010-2016) pour parvenir à une large ratification et à une mise en œuvre effective des instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail (Convention n° 155, son Protocole de 2002 et Convention n° 187). Adopté par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, 307e session, Genève, 2010 (Genève).

—. 2013a. La dimension sociale des accords de libre-échange. Etudes sur la croissance et l'équité. Institut international d'études sociales. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--inst/.../wcms\\_228965.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/--inst/.../wcms_228965.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

—. 2013b. Inspection du travail et initiatives de vérification privées: tendances et enjeux. Document d'information en vue de la Réunion d'experts sur l'inspection du travail et le rôle des initiatives de vérification privées Genève, 10-12 décembre 2013. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---lab\\_admin/documents/meetingdocument/wcms\\_230806.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---lab_admin/documents/meetingdocument/wcms_230806.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

—. 2013c. Rapport final de la Réunion d'experts sur l'inspection du travail et le rôle des initiatives de vérification privées. Genève, 10-12 décembre 2013. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---lab\\_admin/documents/meetingdocument/wcms\\_235949.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---lab_admin/documents/meetingdocument/wcms_235949.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]

—. 2013d. Construire une culture de prévention en matière de sécurité et de santé. Guide concernant la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, le Protocole de 2002 relatif à cette convention et la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.

—. 2015a. Guide sommaire sur le développement des chaînes de valeur. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/empent/areas/value-chain-development-vcd/WCMS\\_546102/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/empent/areas/value-chain-development-vcd/WCMS_546102/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]

—. 2015b. *World Employment and Social Outlook 2015: The Changing Nature of Jobs*. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [http://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2015-changing-nature-of-jobs/WCMS\\_368626/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2015-changing-nature-of-jobs/WCMS_368626/lang--en/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]

- . 2016a. Résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, suite à la discussion générale sur la base du rapport IV, intitulé Le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, CIT, 105e session, Genève, 2016 (Genève). Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/105/texts-adopted/WCMS\\_498352/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/105/texts-adopted/WCMS_498352/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2016b. Site Web du projet conjoint OIT-UE sur la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS\\_532693/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS_532693/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2016c. Site Web de l'initiative Fonds Vision Zéro. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS\\_616109/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS_616109/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2016d. Site Web du projet d'amélioration de la SST dans la chaîne de valeur du gingembre au Myanmar. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS\\_625813/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS_625813/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2016e. Site Web du projet d'amélioration de la SST dans la chaîne de valeur du textile à Madagascar, étude de cas à venir. Informations sur le projet. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS\\_616150/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/safework/projects/WCMS_616150/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2016f. Site Web du programme-phare de l'OIT OSH-GAP. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/WCMS\\_495552/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/WCMS_495552/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2017a. Estimations mondiales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. OIT: Genève. Disponible à l'adresse: [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_573125/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_573125/lang--fr/index.htm) [Consulté le 8 oct. 2017]
- . 2017b. Note d'orientation INWORK n° 10: Purchasing practices and working conditions in global supply chains: Global Survey results.
- . 2017c. Food and agriculture global value chains: Drivers and constraints for occupational safety and health improvement -Volume One - Perspectives from relevant research areas. OIT: Genève.
- . 2017d. Tessier, L. et al. Food and agriculture global value chains: Drivers and constraints for occupational safety and health improvement -Volume Two - Three Case Studies. OIT: Genève.
- James, P. et al. 2007. *Regulating Supply Chains to Improve Health and Safety*, *Journal of Cleaner Production*.
- Kaplinsky, R. 2004. *Spreading the gains from globalization: what can be learnt from value-chain analysis*. *Problems of economic transition*, Vol. 47, n° 2, pp. 74-115.
- Krugman, P. 1995. «*Growing world trade: Causes and consequences*», in *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 1995, n° 1, pp. 327-377.
- Kuit M. et al. 2016. *Estimating the impact of implementation of the 4C entry level standard in Uganda and Vietnam*. Disponible à l'adresse: [http://www.globalcoffeeplatform.org/assets/files/4C-report-H-Uganda-and-Vietnam-16032\\_160524\\_135338.pdf](http://www.globalcoffeeplatform.org/assets/files/4C-report-H-Uganda-and-Vietnam-16032_160524_135338.pdf) [Consulté le 8 oct. 2017]
- Locke, R.; Amengual, M.; Mangla, A. 2009. *Virtue out of necessity? Compliance, commitment, and the improvement of labor conditions in global supply chains*, *Politics & Society*, Vol. 37, n° 3, pp. 319-351.
- McFalls, R. 2017. Good procurement practices and SMEs in supply chains: Nespresso AAA sustainable quality program impact of procurement practices in an SME in Colombia. Genève: OIT.
- Newitt, K. 2013. *Private Sector Voluntary Initiatives on Labor Standards, background paper for the world development report 2013*, Ergon Associates, Banque mondiale.
- Okello, J. J.; Swinton, S. M. 2010. *From Circle of Poison to Circle of Virtue: Pesticides, Export Standards and Kenya's Green Bean Farmers*. *Journal of Agricultural Economics*, Vol. 61, n° 2, pp. 209-24.
- Oya, C. et al. 2017. *Effects of certification schemes for agricultural production on socio-economic outcomes in low- and middle-income countries: A systematic review*. *3ie Systematic Review* 34.
- Papadakis, K. (Ed.) 2008. *Cross-border social dialogue and agreements: An emerging global industrial relations framework?* Genève: International Institute for Labour Studies.
- Raynolds, L. T. 2014. *Fairtrade, certification, and labor: Global and local tensions in improving conditions for agricultural workers*. *Agric Hum Values*, Vol. 31, n° 3, pp. 499-511.
- Schuster, M.; Maertens, M. 2016. *Do private standards benefit workers in horticultural export chains in Peru?* *Journal of Cleaner Production*, Vol. 112, Partie 4, pp. 2392-2406.
- Sudha, T. 2014. «*The transformation of Agri-Food Supply Chain*», *Agriculture*, p. 177.
- Walters D.; James P. 2010. *Understanding the role of supply chains in influencing health and safety at work*. IOSH Research Committee: Wigston.
- . 2011. «*What motivates employers to establish preventive management arrangements within supply chains?*» *Safety Science*, Vol. 49, pp. 988-994.
- OMC. 2013. *Global value chains in a changing world*. Edité par Deborah K. Elms et Patrick Low. Fung Global Institute (FGI), Nanyang Technological University (NTU) et Organisation mondiale du commerce (OMC). OMC: Genève.

## Annexe

### Guide de préparation des entretiens pour les systèmes de certification

1. Présenter rapidement l'origine et l'évolution de votre système de certification, en mettant l'accent sur l'identité des personnes impliquées dans son développement et les motivations sous-jacentes.
2. Comment le système de certification/la norme est-il actuellement structuré concernant:
  - Les domaines couverts par ses exigences?
  - Les processus régissant les décisions et les procédés de fixation des normes (échelle mondiale/locale)?
3. Quelle est la marche à suivre pour une entreprise souhaitant être certifiée (s'il existe plusieurs options de certification, comme le type de chaîne d'approvisionnement, book and claim, etc., détailler chacune):
  - Le processus subséquent d'octroi ou de refus de la certification, et durée et coût de la procédure;
  - L'intervalle de renouvellement de la certification.
4. Qui procède aux contrôles de conformité (audit), le personnel en interne ou des organismes tiers externes? Si c'est le dernier cas:
  - a. Combien d'organismes ont-ils été habilités à procéder aux audits?
  - b. Quel est le processus d'habilitation?
  - c. Quels sont les types de formations et autres soutiens accordés à ces organismes?
  - d. Comment leurs performances sont-elles contrôlées?
5. Quelles sont les exigences à respecter en matière de SST pour être certifié?
6. Combien d'entreprises sont-elles actuellement certifiées par le système et quelle est leur répartition en termes de taille, de nationalité des propriétaires et de cœur d'activité?

7. Pourquoi les entreprises souhaitent-elles être certifiées? Quels sont les principaux défis liés à l'obtention d'une certification?
8. Quelles sont les preuves démontrant que la certification par ce système améliore les dispositions de SST? Quelles caractéristiques du système facilitent-elles (ou freinent-elles) ses effets positifs sur la SST? Pourquoi?
9. Quels sont les liens et collaborations (le cas échéant) avec des organismes de réglementation et des agences chargés de l'application de la loi (comme l'inspection du travail) à l'échelle nationale et locale?
10. Y a-t-il des projets de révision du système de certification/de la norme? Si oui, quelles sont les modifications proposées et cela changera-t-il la place de la SST au sein du système?
11. Que serait-il possible de faire pour améliorer les performances du système au niveau du soutien des dispositions de SST au sein des entreprises certifiées?

## Guide de préparation des entretiens pour les auditeurs des pays d'approvisionnement

1. Quel rôle les audits jouent-ils dans l'évaluation et l'octroi des certifications?
2. Quels sont les audits effectués?
3. Quels sont les critères contrôlés pour la SST?
4. Qui contrôle le volet SST de l'audit? Quel est le type de formation des auditeurs? Quels sont les composants de SST de l'audit?
5. Dans quelle mesure les audits dépassent-ils le simple examen sur dossier pour enquêter sur les pratiques opérationnelles effectives (ex. exposition, mesures, etc.)?
6. Qui est consulté/interrogé pendant l'audit?
7. Que se passerait-il en cas de détection d'un cas de non-conformité? Combien de cas de non-conformité ont-ils été identifiés, et quelles mesures ont-elles été prises?
8. Selon votre expérience, quels sont les principaux défis des entreprises en matière de conformité?
9. Quels sont les principaux points de non-conformité? La conformité à la SST représente-t-elle un défi?
10. Les défis et niveaux de conformité varient-ils selon la taille, l'emplacement géographique, etc.?

# Guide de préparation des entretiens avec les multinationales

## 1. Cadre de gestion de la chaîne logistique

### 1.1 Politique/stratégie d'approvisionnement durable

- ▶ La politique/stratégie d'approvisionnement contient-elle des dispositions concernant le travail, l'environnement, la SST?
- ▶ Sur quoi se fondait leur adoption (consultations (internes), pressions (externes), exigences des acheteurs, réglementations, etc.)?
- ▶ Motivations à l'adoption de la politique/stratégie d'approvisionnement durable?

### 1.2 Mise en œuvre de la politique/stratégie

- ▶ Comment l'entreprise met-elle en œuvre ces politiques? Quels sont les défis (pays/régions où la mise en œuvre est particulièrement difficile)? Pourquoi? Quels sont les principaux problèmes de non-conformité? Des difficultés similaires sont-elles rencontrées dans tous les pays?
- ▶ Les fournisseurs doivent-ils s'engager à respecter un code de conduite? Est-ce le même pour les fournisseurs de matières premières/produits agricoles et les autres?
- ▶ Comment l'entreprise contrôle-t-elle les progrès? Système d'audit? Audits tiers, annoncés/non programmés (et pourquoi)?
  - Sur quels aspects?
  - Jusqu'à quel niveau?
- ▶ Ces politiques s'accompagnent-elles d'un budget de mise en œuvre spécifique?
- ▶ L'entreprise bénéficie-t-elle d'un soutien dans la mise en œuvre de ces politiques? De qui?
- ▶ Fournisseurs:
  - Fournisseurs de premier niveau
    - ▶ Quelles sont les relations contractuelles avec les fournisseurs (basées sur une commande/un volume, une durée spécifique, long terme/court terme, prix fixes/fluctuants, versement d'acomptes ou non)? Pérennité du contrat avec le fournisseur?
    - ▶ Comment l'entreprise sélectionne-t-elle ses fournisseurs? Quels sont les critères de sélection? A quoi ressemble le processus de sélection?
    - ▶ Quel est le poids de la SST dans les décisions finales d'approvisionnement?
    - ▶ Quel processus (audit initial puis audits réguliers)? Y a-t-il des audits non programmés?
    - ▶ Combien de fournisseurs?
    - ▶ Les fournisseurs sont-ils tenus d'imposer les exigences de l'entreprise à leurs propres fournisseurs (deuxième, troisième niveau)? Comment l'entreprise le contrôle-t-elle?
    - ▶ Autres engagements en matière de SST en sus des audits?
  - Fournisseurs de niveaux inférieurs
    - ▶ Traçabilité: y en a-t-il une? Si oui, jusqu'à quel niveau de la chaîne d'approvisionnement l'entreprise assure-t-elle la traçabilité? Quelles sont les informations disponibles pour chaque étape de production/niveau de fournisseur?
    - ▶ La traçabilité remonte-t-elle jusqu'au producteur? Pourquoi? Défis?
    - ▶ Est-ce faisable/facile/difficile de redescendre la chaîne? Est nécessaire? Pourquoi (qualité, attentes des consommateurs, garantie de l'approvisionnement, etc.)? Quels sont les défis?
    - ▶ Quel est le poids de la SST dans les décisions finales d'approvisionnement?
    - ▶ Autres engagements en matière de SST en sus des audits? Par exemple, implication auprès des petits exploitants (partenariat avec des ONG, des agences gouvernementales)?

### 1.3 Défis liés à l'approvisionnement responsable

- ▶ Défi (c'est-à-dire est-ce facilement accepté par les acheteurs au sein de l'entreprise? Est-ce facile de recueillir l'adhésion de la direction et des collègues?)
- ▶ Comment l'entreprise parvient-elle à s'approvisionner durablement sans compromettre sa pérennité financière et sa structure de coûts?
- ▶ Quels sont les principaux points de non-conformité des fournisseurs (premier niveau et niveaux inférieurs)? Comment sont-ils gérés/quelles sont les principales contraintes et difficultés de conformité des fournisseurs?

### 1.4 Rapports

- ▶ L'entreprise génère-t-elle des rapports publics sur ses efforts en faveur de l'approvisionnement durable? Comment? Pourquoi?

## 2. Certifications

### 2.1 Politique de l'entreprise

- ▶ Pourquoi avez-vous choisi de vous approvisionner auprès de fournisseurs certifiés?
- ▶ Quelles certifications achetez-vous? Avez-vous des objectifs (100 % de produits certifiés d'ici...)?
- ▶ Si plusieurs certifications: Y a-t-il une raison particulière? Quels en sont les avantages? Défis?

### 2.2 Positionnement du produit

- ▶ Les produits certifiés correspondent-ils à une demande de vos propres acheteurs/consommateurs?
- ▶ La certification de vos produits est-elle un argument de vente? Le consommateur est-il prêt à payer pour des produits certifiés?

### 2.3 Financement

- ▶ Avez-vous offert un soutien à vos fournisseurs pour la mise en œuvre de la certification? Si oui, de qui? Quelle est la portée de l'assistance fournie (formation, financement des frais de certification, financement d'investissements spécifiques nécessaires en vue de la conformité)?
- ▶ Quel est le coût de ce processus pour l'entreprise? Cela a-t-il entraîné une augmentation des coûts?
- ▶ Les produits certifiés présentent-ils un intérêt financier?

### 2.4 Mise en œuvre et défis

- ▶ Y a-t-il eu de grands changements au niveau des opérations?
- ▶ Quels ont été les défis, le cas échéant?

## 3. Liens avec les conditions de travail en interne et le dialogue social

- ▶ Votre entreprise a-t-elle signé un accord-cadre international (ACI)? Avec quelle fédération syndicale?
- ▶ La question des approvisionnements durables est-elle mentionnée dans l'accord? Pourquoi?
- ▶ Pensez-vous que les pratiques de dialogue social au sein de votre entreprise (se matérialisant par un ACI, le cas échéant) influencent votre politique d'approvisionnement responsable, et quel est votre ressenti vis-à-vis des exigences en matière de SST que vous imposez à vos fournisseurs?
- ▶ Pensez-vous que les politiques et procédures de SST élaborées au sein de votre entreprise ont une influence sur les exigences que vous imposez à vos fournisseurs? Bénéficiez-vous d'une expertise interne sur les questions de SST pour l'élaboration de vos exigences en matière d'approvisionnement responsable?
- ▶ Êtes-vous membre de plateformes et d'initiatives multipartites pour l'amélioration des conditions de travail et de la durabilité des chaînes d'approvisionnement? Lesquelles? Quels sont les principaux avantages présentés par la participation de votre entreprise?





La présente publication a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du projet conjoint OIT-UE sur la SST dans les chaînes d'approvisionnement mondial du Programme de l'OIT pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail d'une part, et du Fonds Vision Zéro d'autre part.



Organisation  
internationale  
du Travail

Département GOUVERNANCE  
Bureau international du Travail  
4, route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Tel: +41 22 799 67 15  
[www.ilo.org/labadmin-osh](http://www.ilo.org/labadmin-osh)

ISBN 9789221323549



9 789221 323549